Caisse Meusienne d'Assurances Mutuelles

Société d'Assurance Mutuelle à cotisations variables

contre l'incendie et les risques divers.

Entreprise régie par le code des assurances

22 rue du Docteur Nève - CS 40056 - 55001 BAR-LE-DUC Cedex

Tél 03.29.79.30.79 - www.CMAM.fr

N° matricule ACP 04 17 04 03

Rapport sur la solvabilité et la situation financière – « SFCR » – 2020

Validé par le Conseil d'Administration du 03/06/2020

A. ACTIVITE ET PERFORMANCE 4
A.1 Activité 4
A.2 Résultats de souscription 4
A.3 Résultats des investissements 6
A.4 Résultats des autres activités 6
A.5 Autres Informations 6
B. SYSTEME DE GOUVERNANCE 7
B.1 Informations générales sur le système de gouvernance 7
B.2 Exigences de compétences et d'honorabilité 13
B.3 Système de gestion des risques, y compris l'ORSA 14
B.4 Système de contrôle interne 18
B.5 Fonction d'audit interne 19
B.6 Fonction actuarielle 19
B.7 Sous-traitance 20
B.8 Autres Informations 20
C. PROFIL DE RISQUE 21
C.1 Risque de souscription 21
C.2 Risque de marché 23
C.3 Risque de crédit 23
C.4 Risque de liquidité 24
C.5 Risque opérationnel 24
D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE 25
D.1 Actifs 25
D.2 Provisions techniques 31
D.3 Autres passifs 34
D.4 Méthodes de valorisation alternatives 35
D.5 Autres Informations 35
E. GESTION DU CAPITAL 36
E.1 Fonds propres 36
E.2 SCR et MCR 37
E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du SCR 38
E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé 38
E.5 Non-respect du MCR et non-respect du SCR 38
E.6 Autres Informations 38
F. ANNEXES 39

SYNTHESE

La CMAM est à ce jour parvenue à un rythme convenable de fonctionnement, même s'il peut toujours être perfectible, et les axes de réflexions se tournent aujourd'hui davantage vers une stabilisation des systèmes et procédures ainsi qu'à un encadrement plus automatisé et formalisé.

La CMAM poursuit le déploiement du projet de rationalisation d'échange de données informatisées (EDI) sur le périmètre de courtiers en délégation. Après l'intégration d'un premier courtier grossiste en 2017 qui s'est achevée en 2018, les efforts ont porté sur l'intégration d'un deuxième courtier grossiste en 2018 qui s'est achevée en 2019. Ce projet suit son cours et l'intégration de nouveaux courtiers grossistes est prévue en 2020 et dans les années à venir.

Après le choc subi par les cyclones IRMA et MARIA aux Antilles en 2017, la CMAM a revu de façon drastique la souscription de ses risques OUTREMER avec son courtier OCEALIZ. Cette analyse a conduit à la résiliation de l'ensemble des protocoles liant la mutuelle avec ce courtier qui lui apporte près d'un ¼ de son chiffre d'affaires. Seule a été maintenue la souscription de risques dans la Polynésie Française pour l'année 2019. La CMAM poursuit ses efforts sur l'amélioration de ses ratios techniques tout en maintenant ses frais généraux à un niveau modéré.

La réassurance qui sécurise l'entreprise reste un gage de pérennité de la CMAM. Celle-ci a été renégociée pour 2 ans pour les années 2019 à 2020 afin de diminuer l'exposition aux risques et la volatilité du résultat comptable. Des aménagements ont été prévus afin de permettre à la CMAM de profiter davantage des fruits de son activité. Ils se traduisent par une exposition plus importante sur les dommages aux biens et suppression du stop-loss à compter de l'exercice 2019.

L'activité en 2019, basée uniquement en France est principalement caractérisée par :

- Un chiffre d'affaires de 31,0 M€ en baisse d'environ 9% par rapport à 2018,
- Un résultat de souscription net de -586 k€ en dégradation par rapport à 2018 (-481 k€),
- Une hausse significative des fonds propres S2 liée à l'augmentation de la prudence incluse dans les provisions techniques ainsi qu'à la reprise des marchés dès le T1 2019 et à d'importantes plus-values latentes à fin 2019.

La CMAM place le Conseil d'Administration au sommet de la gouvernance. Alain HAUET est le Président du Conseil d'Administration (depuis 2014), et Robert MARIADASSOU, Directeur général (depuis 2017), et Laurent Boudet, directeur des Opérations et du développement (depuis 2019) sont les dirigeants effectifs de la société d'assurances mutuelles.

Le système de gouvernance comprend un système de gestion des risques et de contrôle interne, organisé autour de quatre fonctions clés : Gestion des risques, Actuarielle, Audit interne et Conformité.

Ces fonctions clés accompagnent le Conseil d'administration dans sa mission d'orientation et de contrôle.

Les politiques S2 sont désormais écrites et la mise en œuvre des fonctions clés est effective.

Le profil de risque de la CMAM s'intègre dans un dispositif global de maîtrise des risques en cohérence avec l'appétence fixée par l'AMSB.
Les principaux risques, tels que vus par Solvabilité 2, de la CMAM sont liés :

- aux risques de marché ;
- aux risques de souscription non-vie.

Les actifs et des passifs de la CMAM ont été valorisés suivant les principes de la réglementation Solvabilité 2 à savoir à leur valeur économique. Les principales différences entre le bilan en normes comptables françaises et le bilan en normes Solvabilité 2 s'expliquent par les placements, les provisions techniques et les impôts différés.

La CMAM a fait le choix de ne pas avoir recours aux mesures transitoires.

Au cours de l'exercice 2019, la CMAM a respecté en permanence les exigences réglementaires en matière de couverture de son besoin global de solvabilité. Le taux de couverture du SCR est 184% à fin 2019 et le taux de couverture du MCR est de 529%.

En k€	2019	
	MCR	SCR
Eléments éligibles	19 582	19 582
Exigence de solvabilité	3 700	10 664
Taux de couverture	529%	184%

En k€	2018	
	MCR	SCR
Eléments éligibles	16 631	15 994
Exigence de solvabilité	3 700	12 080
Taux de couverture	449%	132%

A. ACTIVITE ET PERFORMANCE

A.1 Activité

Description de l'organisme et de ses activités

La CMAM est une société d'assurance mutuelle à cotisations variables de droit français, régie par le Code des assurances et par ses statuts. Elle a été constituée en octobre 1977. Elle est immatriculée sous le N° SIREN 311 765 305. Elle est représentée par Monsieur Alain HAUET, en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Son siège social est situé au 22, rue du Docteur NEVE, 55000 BAR LE DUC, en France.

Société non-vie (IARD), elle est agréée pour pratiquer les opérations d'assurances dans les catégories suivantes :

		Date d'agrément	Date d'activité
20	Contrats individuels de dommages corporels	03/1978	21/04/1978
22	Contrats automobiles – garantie de responsabilité civile	11/12/1987	11/12/1987
23	Contrats automobiles – Autres garanties	11/12/1987	11/12/1987
24	Contrats de dommages aux biens des particuliers	03/1978	21/04/1978
25	Contrats de dommages aux biens des professionnels	03/1978	28/06/1978
26	Contrats de dommages aux biens agricoles	03/1978	28/06/1978
27	Garanties de catastrophes naturelles	1982	13/07/1982
28	Contrats de responsabilité civile générale	03/1978	21/04/1978
29	Contrats de protection juridique	1990	26/06/1991
20	Santé	1999	01/09/1999

Figure 1 - Opérations d'assurances pratiquées

Son numéro d'agrément auprès de l'ACPR est le 04170403.

Elle exerce ses activités en France et ne pratique pas de contrats en libre prestation de service.

Elle distribue ses produits par le biais :

- d'un réseau d'agences salariées,
- d'un réseau de courtiers individuels,
- d'un réseau de courtiers à gestion déléguée.

Autorité de supervision

La CMAM est contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ACPR, 61 rue Taitbout 75439 Paris Cedex 09.

Commissaires aux comptes

Les comptes de l'entreprise sont certifiés par un commissaire aux comptes :

M. Pierre GIULIANA, Cabinet SOLOGEST

A.2 Résultats de souscription

Le résultat de souscription pour l'exercice 2019 de la CMAM est de -353 k€ à comparer avec celui de 2018 de -458 k€. La charge de sinistres brute de réassurance diminue en 2019 par rapport à 2018, qui était un exercice particulier avec la survenance de deux sinistres majeurs pour près de 10 M€.

En Milliers d'Euros	2019	2018	Variation	
			En k€	En %
Primes émises	29 804	33 744	-3 940	-12%
Primes acquises	30 956	33 919	-2 964	-9%
Charge de sinistres	-20 631	-29 530	8 899	-30%
Variation des autres provisions techniques	-150	729	-879	-121%
Dépenses (*)	-7 405	-7 543	137	-2%
Autres dépenses	1 338	885	453	51%
Résultat souscription brut	**4 107**	**-1 539**	**5 646**	**-367%**
Résultat souscription cédé	**-4 693**	**1 081**	**-5 774**	**-534%**
Résultat de souscription net	**-586**	**-458**	**-128**	**28%**

(*) Hors commission de réassurance

Le tableau ci-dessous détaille le résultat de souscription de la CMAM de 2019 par ligne d'activité :

En Milliers d'Euros	Assurance des frais médicaux	Assurance de responsabilité civile automobile	Assurance des véhicules à moteur	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance de protection juridique	Total
Primes émises	191	6 497	6 632	14 382	1 626	475	29 804
Primes acquises	191	7 145	7 015	14 496	1 632	475	30 956
Charge de sinistres	-108	-3 112	-7 092	-9 265	-992	-63	-20 631
Variation des autres provisions techniques	0	0	-15	-135	0	0	-150
Dépenses (*)	-46	-1 587	-1 638	-3 602	-408	-124	-7 405
Autres dépenses							1 338
Résultat souscription brut	**37**	**2 446**	**-1 730**	**1 495**	**233**	**288**	**4 107**

(*) Hors commission de réassurance

A.3 Résultats des investissements

Le rendement comptable de l'actif pour 2018 ressort à 4,59 % net de frais et les plus-values latentes ont augmentées de 3 984 K€. Cette hausse importante s'explique par la reprise des marchés financiers après la chute importante survenue à la fin de l'année 2018.

Objet	31/12/2019	31/12/2018	Ecarts
Revenus des immeubles	139	141	-1
Revenus forestiers	111	51	60
Revenus des actions, obligations, OPCVM et titres structurés	745	861	-116
Intérêts bancaires	69	73	-4
Intérêts sur dépôt cédante	-5	-5	0
Profit/Perte sur valeurs mobilières	1 192	234	958
Intérêts sur dépôts espèces	13	17	-5
Frais externes sur immeubles	-38	-69	31
Frais sur titres	-161	-94	-68
Dotation amortissements des immeubles	-40	-33	-7
Dotation prov. Pr dép.	-151	-54	-97
Produits financiers nets	1 875	1 123	752

A.4 Résultats des autres activités

La mutuelle ne dispose pas d'autres activités hors celles indiquées dans les paragraphes précédents.

A.5 Autres Informations

La mutuelle n'a pas d'autres informations à communiquer.

B. SYSTEME DE GOUVERNANCE

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

Le conseil d'administration

Composition du conseil d'administration

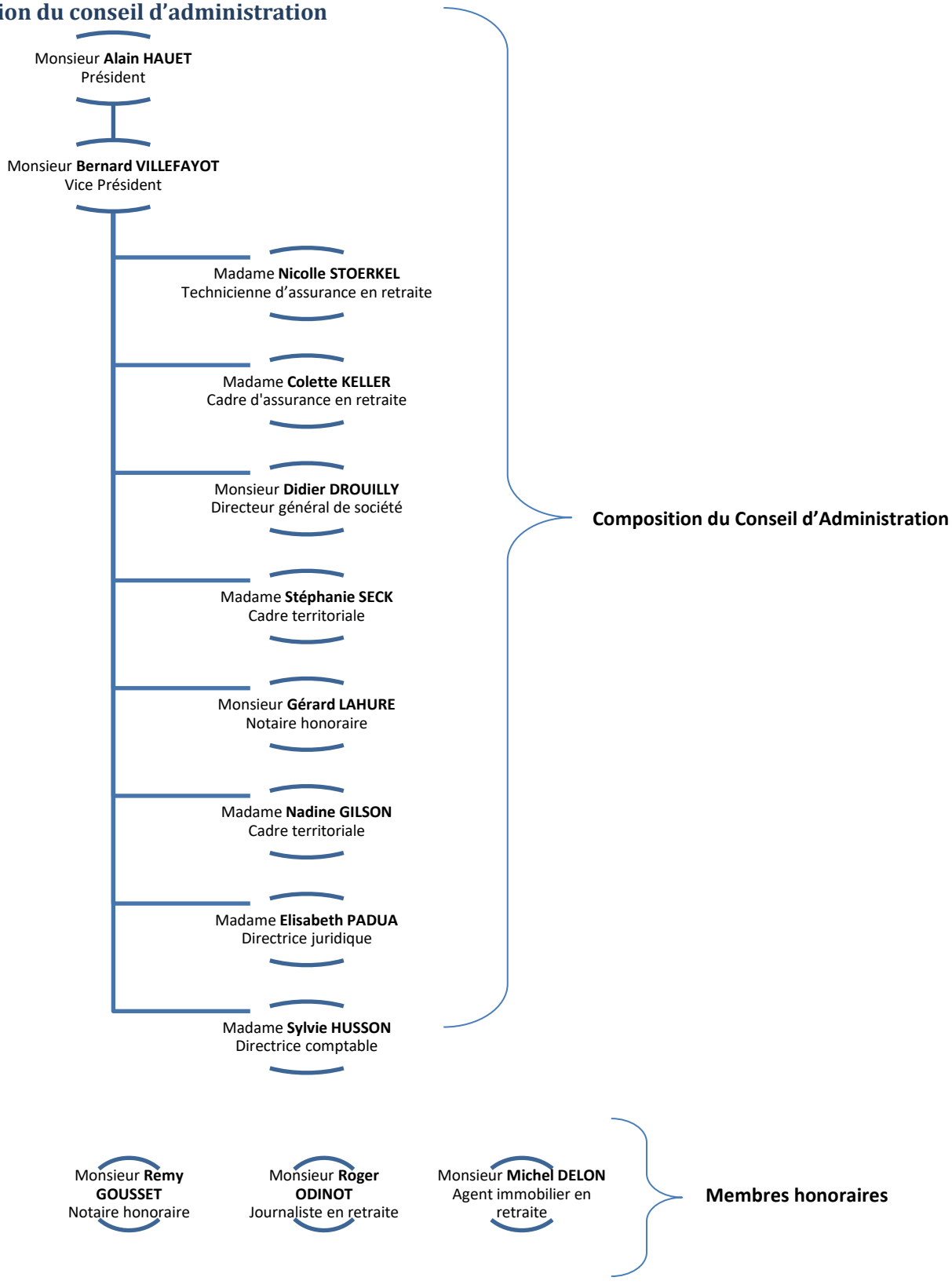

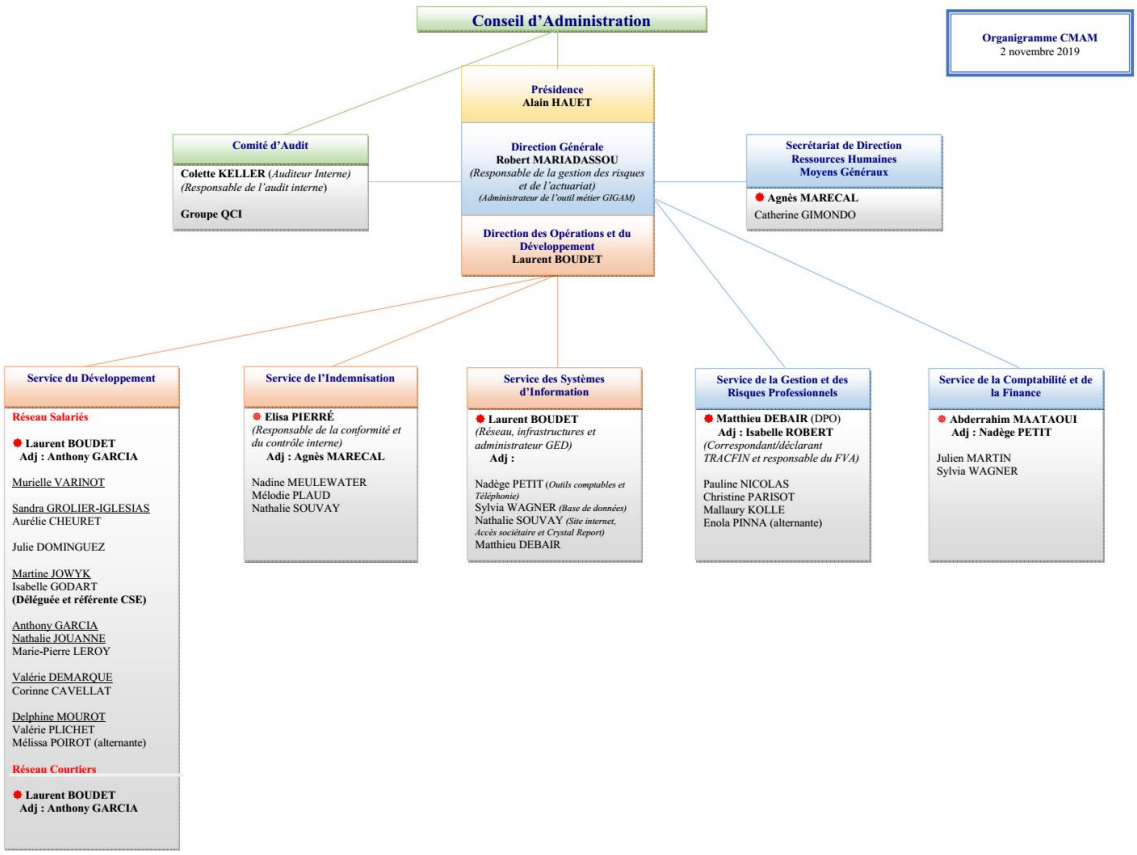

Figure 2 - Organigramme de la CMAM au 2 Novembre 2019

L'organigramme a été modifié en début 2020.

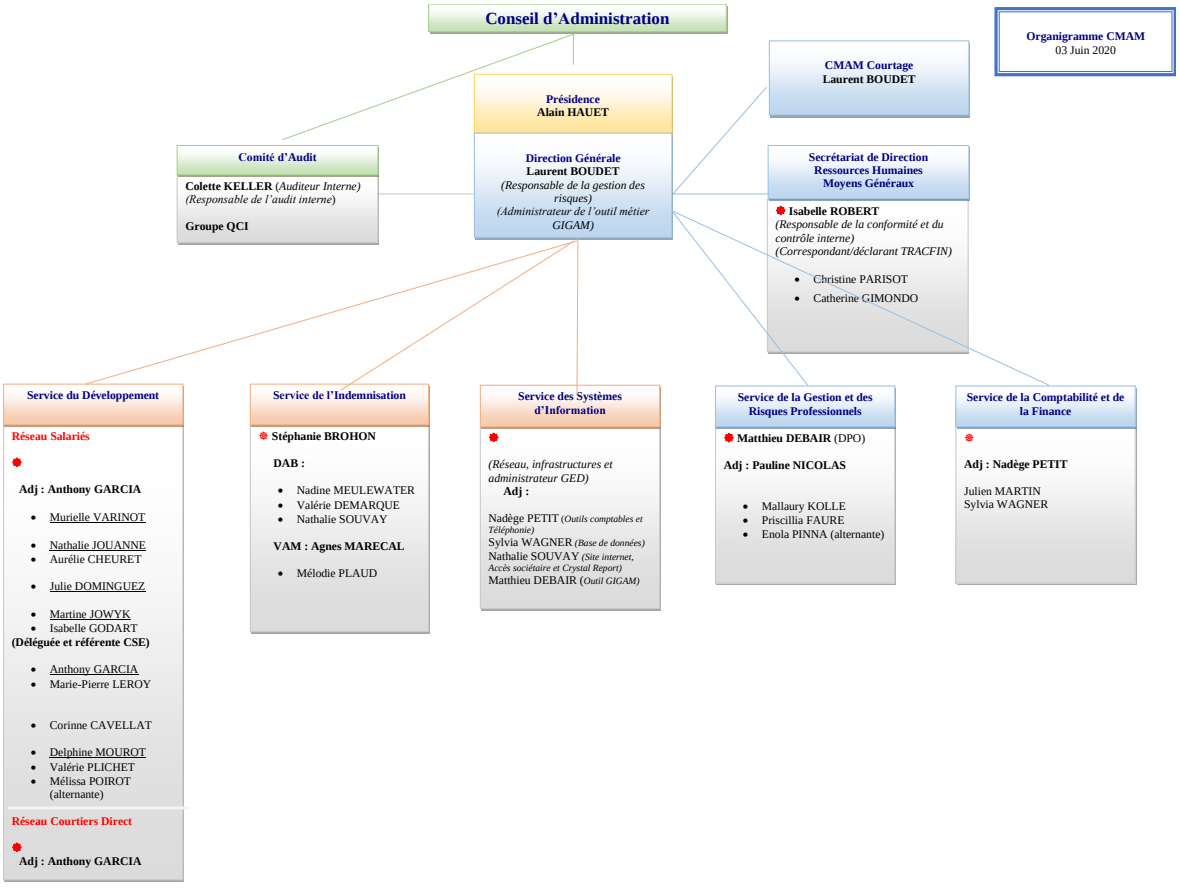

Figure 3 - Organigramme de la CMAM au 03 Juin 2020

En parallèle de cette organisation et afin d'intéresser au maximum les personnels aux sujets les plus divers, plusieurs groupes participatifs fonctionnent tout au long de l'année. Sont actuellement recensés :

- Un groupe Actions commerciales et produits ;
- Un groupe Projets CMAM ;
- Un groupe Communication interne et externe ;
- Un groupe Qualité et contrôle interne.

Les travaux élaborés par ces diverses entités sont soumis pour approbation à la Direction Générale de l'entreprise.

Gestion des conflits d'intérêts

Aucun des Administrateurs ne détient un autre mandat qui soit incompatible avec sa fonction au sein de la CMAM, un contrôle régulier est effectué sur ce point.

Deux procédures, validées par le Conseil d'Administration, explicitent les moyens pour prévenir les conflits d'intérêts potentiels liés au cumul de fonctions clés avec des fonctions opérationnelles (Directeur Général, Chef du Service Indemnisation). Ces cumuls sont nécessaires au regard de la taille de la CMAM.

Fonction

La charte du Conseil fixe les droits, les responsabilités et les obligations de chaque Administrateur, son implication personnelle, ses missions et également les notions de cumuls de mandat, de devoir d'expression, de formation, de confidentialité et de droit à l'information.

Il existe un règlement intérieur au Conseil d'Administration et les Administrateurs disposent du droit de se faire communiquer, à tout moment, toute information ou tout document nécessaire à l'accomplissement de leur mission, sur simple demande à la Direction. Le Président vérifie régulièrement que les Administrateurs peuvent obtenir toute information sollicitée.

Rôle du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de la société et veille à la mise en œuvre des moyens. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Et en particulier, le Conseil d'Administration a comme principe de se réunir deux fois en début d'exercice, pour l'examen des comptes N-1, en présence du Commissaire aux Comptes, une première fois pour une approche en février, et pour arrêter définitivement les comptes en avril ou en mai et préparer l'Assemblée Générale.

Les autres réunions sont consacrées notamment à l'examen de la situation de la société, à la fixation des tarifs, au suivi de la production, de la réassurance et des finances, à l'observation des sinistres et à la participation en matière stratégique pour l'organisation générale de l'entreprise, y compris la gestion du Personnel et les sujets de croissance externe.

Dans le cadre de ses échanges, le Conseil d'Administration analyse notamment les évolutions des engagements hors bilan, ainsi que les risques significatifs auxquels pourrait être exposée la CMAM : conjoncture, risques opérationnels, contrepartie, gestion des opérations de croissance, procédure judiciaire, engagements financiers particulier, etc.

Il est précisé que le Conseil d'Administration traite au moins une fois les sujets suivant dans chaque exercice :

- La validation des comptes annuels,
- L'élaboration de la stratégie et sa validation
- Le portefeuille financier

- Les majorations de cotisations
- Le suivi et la validation du programme de réassurance
- Un point d'actualité sur les textes législatifs et réglementaires
- La validation du rapport ORSA, des rapports narratifs, RSR et SFCR,
- La validation des politiques,
- L'examen du rapport actuariel,
- L'examen du plan et du rapport d'audit, et suivi de la mise en œuvre du plan et des recommandations,
- La validation du plan d'audit,
- La validation du plan de conformité,
- La validation du plan de formation des administrateurs

En 2019, le Conseil d'Administration s'est réuni 6 fois.

Comités et commissions

Depuis le 29 avril 2009, conformément à l'ordonnance du 8 décembre 2008, la CMAM s'est dotée d'un Comité d'Audit constitué de quatre membres et présidé par Rémy GOUSSET. Il est chargé d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, du contrôle légal des comptes annuels, de l'indépendance des commissaires aux comptes. Les missions du comité sont les suivantes :

- Validation des comptes et du processus de communication financière (y compris SFCR)
- Le suivi du contrôle interne
- Le suivi du dispositif de maîtrise des risques
- Le rapport régulier au superviseur (RSR)
- Le rapport sur l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (EIRS ou ORSA)
- Le plan d'audit
- Le rapport d'audit
- Le rapport actuariel
- Les politiques

En 2020, à la suite du changement de direction de la CMAM de nouveaux comités et commissions ont été créés :

- CMAM Courtage : Il s'agit d'un cabinet de courtage captif, permettant la défense du portefeuille direct en souscrivant des risques non souhaités directement, ainsi que des risques qui pourraient être plus techniques ou plus spécifiques.
- Comité de contrôle de la Distribution : Ce comité permet le contrôle des courtiers délégataires, sur la production, la comptabilité et les sinistres. Il permet également de contrôler les reporting des courtiers grossistes mais aussi les agences salariés CMAM ainsi que les courtiers non-délégataires par échantillonnages et en physique. Les contrôles sont effectués sur pièce et sur la cohérence entre les dossiers et les règles de souscriptions. L'ensemble des services de la CMAM sont impliqués dans ce comité.
- Comex (anciennement CODIR) : Il permet de piloter la stratégie de la CMAM, de redescendre les informations et de faire adhérer l'ensemble des salariés aux décisions prises.
- Comité de validation des partenariats : Ce comité permet de valider et/ou d'invalider toutes les demandes de partenariats des courtiers non-délégataires, en analysant la compétence, la manière de distribuer, la solidité financière et l'organisation. Ce comité peut également fermer des partenariats qui ne seraient pas ou plus en adéquation avec l'appétence de la CMAM.

Pouvoirs délégués

Le Président

Il intervient, dans le cadre d'un contrat de travail, signé en 2014 en assistance au Directeur Général. Ce contrat s'est poursuivi en 2017 avec l'arrivée du nouveau Directeur Général.

Le Président du Conseil d'Administration préside le Conseil d'Administration et à ce titre :

- organise et dirige les travaux du Conseil dont il rend compte à l'Assemblée Générale,
- veille au bon fonctionnement des instances de la Mutuelle.
- représente la Mutuelle en justice et dans tous les actes de la vie civile, sous réserve des délégations consenties au Directeur Général.
- propose au Conseil d'Administration qui en décide, la nomination du Directeur Général,
- en sa qualité de dirigeant effectif, élabore la stratégie de développement de la Mutuelle et conduit les actions qui en découlent.

Le Président assume en outre des missions permanentes notamment en ce qui concerne la gestion des sinistres et de l'audit interne.

Le Directeur Général

Le Directeur Général :

- est nommé, pour une durée indéterminée (article R 322-53.2 du Code des Assurances), par le Conseil d'Administration qui fixe sa rémunération.
- rend compte à cette instance qui peut le révoquer ad nutum, sous réserve des obligations liées à son contrat de travail.
- en sa qualité de dirigeant effectif, élabore la stratégie de développement de la Mutuelle et conduit les actions qui en découlent.
- dirige les services de la CMAM.
- participe aux travaux du CA en tant que membre de l'OAGC (**organe d'administration, de gestion ou de contrôle)**

Le Directeur Général est chargé de coordonner les actions menées pour le fonctionnement général de la société. Il dirige le traitement des opérations menées par les services de la mutuelle et procède à leur contrôle, avec le concours de l'audit interne et du Commissaire aux Comptes.

Dans le cadre de ses attributions opérationnelles, il peut déléguer sa signature. Il rapporte au Conseil d'Administration et aux différentes instances de contrôle.

Le Conseil d'Administration de la CMAM a délégué tous pouvoirs au Directeur Général à l'exception du programme de réassurance qui est soumis à avis préalable du conseil d'administration avant validation définitive.

Cependant, concernant le suivi technique du portefeuille, le Directeur Général est habilité à appliquer des majorations en cas de sinistralité importante sur des segments et décider de résiliations, mais les majorations collectives sont du ressort du Conseil d'Administration.

Assemblée générale des sociétaires

Il s'agit d'un collectif représentant l'universalité des sociétaires qui se réunit au moins une fois par an pour suivre l'évolution de la mutuelle, nommer les Administrateurs et valider les comptes.

Constitution et sessions

Dernière assemblée générale

Sur convocation du Conseil d'Administration, une Assemblée Générale Ordinaire s'est tenue le 19 Juin 2019, (convocation personnelle des délégués par courrier du 28 Mai 2019 et annonce légale dans le journal l'Est Républicain du 28 Mai 2019) avec l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice 2018 et validation des actions attachées à la réforme Solvabilité II,
- Approbation des orientations de développement
- Rapport des commissaires aux comptes
- Rapport spécial du commissaire aux comptes
- Approbation des comptes de l'exercice 2018
- Affectation des résultats
- Quitus à donner aux Administrateurs et décharge aux commissaires aux comptes
- Affaires diverses

La réunion était présidée par le Président du Conseil d'Administration, en présence de 9 administrateurs et de 2 administrateurs honoraires, du Commissaire aux comptes et du Directeur Général.

Lors de cette Assemblée, 35 délégués présents ou représentés ont reçu les informations adaptées permettant d'apprécier l'évolution de la société et de prendre les décisions en connaissance de cause.

Le quorum étant atteint, 8 délibérations ont été validées, à l'unanimité, selon consignation dans un registre spécial, coté et paraphé par le greffe du Tribunal d'Instance, signé par le Président, les scrutateurs et le secrétaire nommés en début de séance.

L'Assemblée Générale a été suivie d'une réunion de Conseil d'Administration.

Les grandes lignes des comptes, de l'activité et des résultats ont été insérées sur le site internet de la CMAM.

Politique de rémunération

La fonction d'Administrateur est bénévole, toutefois la CMAM prend en charge les frais de déplacements et un forfait modique pour l'indemnisation du temps passé, dont le coût global est déterminé par résolution en Assemblée Générale. En 2019, 8 850 € € ont été versés globalement à l'ensemble du Conseil.

A l'exception des délégués commerciaux, le personnel ne perçoit pas de rémunération variable fondée sur un quelconque objectif, ce qui favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas les prises de risque excessives.

Les délégués commerciaux sont rémunérés pour partie par une somme fixe appelée part gestion, et pour autre partie par un commissionnement récurrent appliqué sur la valeur hors taxes du portefeuille qui leur est confié, il n'existe pas de taux différencié entre les anciens et nouveaux produits qui tendrait à implicitement faire migrer les sociétaires sur des contrats mieux rémunérés.

B.2 Exigences de compétences et d'honorabilité

Compétences et honorabilité

Administrateurs

Afin de s'assurer de l'honorabilité des membres du conseil d'administration, la mutuelle organise périodiquement une revue des mandats exercés par ailleurs et leur compatibilité avec le mandat d'administrateur de la CMAM ainsi que la vérification de l'extrait de casier judiciaire au gout du jour.

En ce qui concerne la compétence, elle est réputée acquise collectivement par l'ensemble des administrateurs en cours de mandat compte tenu de leur ancienneté et de leur expérience.

En ce qui concerne la réforme SOLVABILITE 2, une formation d'administrateur en cours de mandat a été élaborée par la ROAM en coordination avec notre autorité de tutelle. Cette formation a permis d'aborder les grands principes qui leur échoient désormais.

En 2019, aucune formation n'a été organisées. Pour rappel, 2 formations avaient été organisées en 2018 et portaient sur les thèmes suivants :

- Le système de gestion des risques (Formation ROAM, journée du 26/10/2018) : 2 administrateurs en ont bénéficié,
- Formation S2 (Formation assurée pour l'Audit Interne, journées des 25 et 26/10/2018)

Pour 2020, 5 formations sont prévues, elles porteront sur les thèmes suivants :

- Comprendre la mise en place des fonctions clés dans le cadre de Solvabilité 2,
- Maîtriser les spécificités de la fonction Gestion des risques dans le cadre de Solvabilité 2,
- Maîtriser les spécificités de la fonction Actuarielle dans le cadre de Solvabilité 2,
- Maîtriser les spécificités de la fonction Conformité dans le cadre de Solvabilité 2,
- ORSA de la CMAM.

Ces formations seront également suivies par les responsables des fonctions clés.

Ce programme a été établi pour accroitre la notion de compétence dans l'organe de gouvernance.

Dirigeants

La compétence des dirigeants effectifs et des responsables de fonction clés s'apprécie de manière individuelle à partir des :

- Formations et diplômes
- Expérience professionnelle
- Les formations et conférences suivis dans le cadre de leur activité

La mutuelle s'assure que les éléments de suivi sont formalisés dans un dossier individuel qui contient par ailleurs l'ensemble des éléments transmis à l'Autorité de contrôle et de résolution lors la procédure de nomination ou de renouvellement, à savoir :

- Une copie ou une version scannée d'une pièce d'identité en cours de validité,
- Le bulletin n°3 du casier judiciaire datant de moins de 3 mois,
- Le CV daté et signé par la personne nominée, indiquant notamment de façon détaillée les formations suivies, les diplômes obtenus et pour chacune des fonctions exercées au cours des 10 dernières années, le nom ou la dénomination sociale de l'employeur ou de l'entreprise concernée, les

responsabilités effectivement exercées. Pour les dirigeants effectifs les résultats obtenus en termes de développement de l'activité et de rentabilité,

- Une copie certifiée conforme du document de nomination de dirigeants effectifs,
- La déclaration de non-condamnation conformément au code des assurances.

Le contrôle des exigences de compétence pour les dirigeants effectifs et les responsables de fonction clé est assuré par le comité d'audit.

Principe des 4 yeux

S'agissant de 2 personnes permettant la validation des prises de décision importante, le Conseil d'Administration a désigné le Directeur Général et le Président du Conseil d'administration comme Dirigeants Effectifs. En 2019, la CMAM a présenté à l'ACPR un troisième dossier de Dirigeant Effectif lié au Directeur des Opérations et du Développement. Il a été validé le 03/08/2019 par l'ACPR. En début 2020, la CMAM a connu le départ du directeur Général remplacé par l'ancien Directeur des Opérations et du Développement.

Fonctions clefs

En 2019, les fonctions clefs étaient portées par le Directeur Général (actuariat et gestion des risques), la Chef du Service Indemnisation (Conformité) et Colette KELLER, Administrateur et vice-présidente du Comité d'Audit (Audit Interne). Ce schéma est amené à évoluer suite aux départs début 2020 du Directeur Général et de la Chef du Service Indemnisation.

B.3 Système de gestion des risques, y compris l'ORSA

Le système de gestion des risques est intégré à l'organisation et au processus décisionnel avec :

- Une implication forte de la Direction Effective.
- Un dispositif de suivi impliquant les équipes concernées et la Direction Générale
- A la mise en œuvre de l'ORSA annuellement pour vérifier le respect prospectif des contraintes de tolérance et d'appétence au risque de la mutuelle, et en tant que de besoin pour les décisions stratégiques.

Les risques importants auxquels est exposée la mutuelle sont les suivants :

- Des risques d'assurance, essentiellement un risque de tarification et de dérive de la sinistralité, ainsi qu'un risque de perte de substance,
- Des risques financiers : de par la composition de son portefeuille d'actif, la mutuelle porte essentiellement un risque de baisse de valeur lié à une éventuellement hausse des taux ou élargissement des spreads de crédit sur les produits obligataires, un risque action et risque lié à son parc immobilier et ses forêts,
- Un risque de défaut de contrepartie lié aux contreparties de réassurance,
- Des risques opérationnels.

Le dispositif de revue des risques repose sur les différents éléments de suivi mis en place par la mutuelle décrits ci-après, sur l'évaluation des besoins en capital évalués selon la formule standard, sur les travaux ORSA, et d'un point de vue processus les méthodes de cartographie des risques.

Pilotage du risque

Le pilotage opérationnel du dispositif est assuré par la Direction Générale qui s'appuie sur des réunions et des indicateurs qui lui sont présentés

1- **Suivi des risques assurantiels**

Portefeuille en gestion directe

Le suivi technique du portefeuille géré en direct par la mutuelle est assuré par la Direction Générale au travers des réunions mensuelles composées

- Du Directeur Général,
- Du Responsable du Développement,
- De l'ensemble des commerciaux

Lors de ces réunions la sinistralité brute et nette est examinée y compris en intégrant les frais. Le cas échéant des résiliations peuvent être décidées en coordination avec le Service Indemnisation.

Portefeuille en gestion déléguée

Concernant le portefeuille en délégation, le suivi des courtiers est réalisé à l'occasion des Conseils d'Administration trimestriels. La mutuelle reçoit (avec 2 mois de décalage) un reporting comptable.

Une fois par an une visite est effectuée à l'issue de laquelle un rapport de visite portant sur la production et les sinistres est produit. Comme est évoqué plus haut, le Directeur Général peut décider de majorations.

Projet informatique

Depuis quelques années, la mutuelle a initié une démarche en vue de sécuriser, automatiser et rationaliser le reporting, et permettre d'accroître les contrôles.

La nouvelle direction souhaite une refonte complète du système d'information permettant la gestion des affaires directes ainsi que celles des portefeuilles de courtiers grossistes.

Suivi de la réassurance

La réassurance est dans le périmètre décisionnel du Conseil d'Administration. Elle est gérée avec l'aide d'un courtier conseil en réassurance historique.

La CMAM a recours à un plan de réassurance lui permettant de :

- dégager un résultat suffisant pour assurer son fonctionnement et un niveau de fonds propres en rapport à son activité et ses risques ;
- tout en ne supportant que des pertes compatibles avec sa capacité et les limites qu'elle s'est fixée.

Après élaboration des traités annuels et validation par le Conseil d'administration, les flux financiers passent par notre courtier conseil en réassurance par principalement 3 actions majeurs :

- L'élaboration des comptes de réassurance de fin d'année ;
- L'appel de la part des réassureurs de la PMD (prime minimale due) ;
- Le cas échéant l'appel de notre part au comptant en cas de traité touché de manière significative afin de ne pas impacter soit notre trésorerie, soit nos actifs. La CMAM a fait évoluer son plan de réassurance en s'appuyant sur les travaux ORSA afin d'en estimer les impacts. Ces travaux ont été formalisés dans le rapport ORSA.

Un nouveau plan de réassurance pour les deux prochaines années a été mis en place fin 2018. Il aura pour objectif de permettre à la CMAM de dégager un résultat plus important que les années précédentes pour pouvoir doter ses fonds propres de façon plus significative.

Pilotage budgétaire des frais

Le suivi des frais est assuré par le Directeur Général.

Inscrit dans un budget annuel instauré de manière non formelle, la volonté du Conseil d'Administration, au travers de sa Direction Générale, a été de diminuer ce poste au mieux, permettant bien entendu le fonctionnement de la structure, mais avec une vision à terme nécessaire d'investissements et de dépenses obligatoires pour répondre plus efficacement au fonctionnement de Solvabilité II.

Un budget de frais 2020 a été soumis au Conseil d'Administration. Il est suivi mensuellement par la direction générale.

2- Suivi des risques financiers

Le suivi du portefeuille financier est assuré par le Directeur Général. Un échange mensuel est organisé à minima pour discuter des opportunités d'investissements avec les partenaires financiers. Le Directeur Général peut décider de réaliser ou d'acquérir des placements en dehors de ces réunions, suivant l'opportunité des marchés ou sur proposition des banques conseils avec lesquelles la CMAM a l'habitude de travailler, notamment sur les produits structurés.

L'allocation stratégique est validée par le Conseil d'Administration au travers de la politique S2 validée fin 2018. Celle-ci a été revue en fin 2019 avec pour objectif de réduire l'exposition au risque de marché de la CMAM.

Les actifs non routiniers font l'objet d'une étude afin de définir les risques, les objectifs de rendements et déterminer la capacité de la mutuelle à gérer la nouvelle classe d'actifs. Ils font ensuite l'objet d'une validation par le Conseil d'Administration.

Le portefeuille de la mutuelle est composé de :

- Titres obligataires
- Titres actions
- De fonds ouverts
- De titres structurés
- D'une part d'immobilier composée de forêts, immeubles et dans une part plus marginale de parts de SCPI (société civile placement immobilier)

La CMAM est conseillée par des organismes financiers avec lesquels elle travaille habituellement. Les mandats de gestion sont délivrés dans la ligne de ce que le conseil a défini pour sa part en gestion directe pour laquelle la part actions, sur décision du conseil d'administration fait l'objet d'une imitation en pourcentage (hormis sur une période temporaire pour prendre en compte les effets d'une valorisation haussière soudaine en valeur de marché).

La CMAM s'entoure principalement des conseils de deux gestionnaires d'actifs :

- Société Générale: gestion obligataire, action, d'OPC ouverts, titres structurés,
- Le CIC : gestion obligataire, action, d'OPC.

Des sociétés de gestion adressent trimestriellement des reportings à la mutuelle (ils peuvent être sollicités par le Directeur Général plus fréquemment si celui-ci en ressent le besoin) et sont reçues au moins une fois par an pour une présentation de suivi.

Depuis Février 2020, l'ensemble des partenaires transmettent, de manière hebdomadaire, un état des placements et des positions au Directeur Général.

Depuis fin 2018, a été choisi un nouveau partenaire (FINAVEO/Natixis) afin de suivre l'ensemble des produits structurés de la CMAM même si les 2 banquiers historiques peuvent également être interrogés.

Enfin, après un appel d'offres, la CMAM a choisi un outil de marché développé par SEQUANTIS afin d'assurer le suivi régulier de l'ensemble de ses placements, le calcul du SCR de marché et la production des QRT financiers. Cet outil est opérationnel depuis le début de l'année 2019.

Processus ORSA

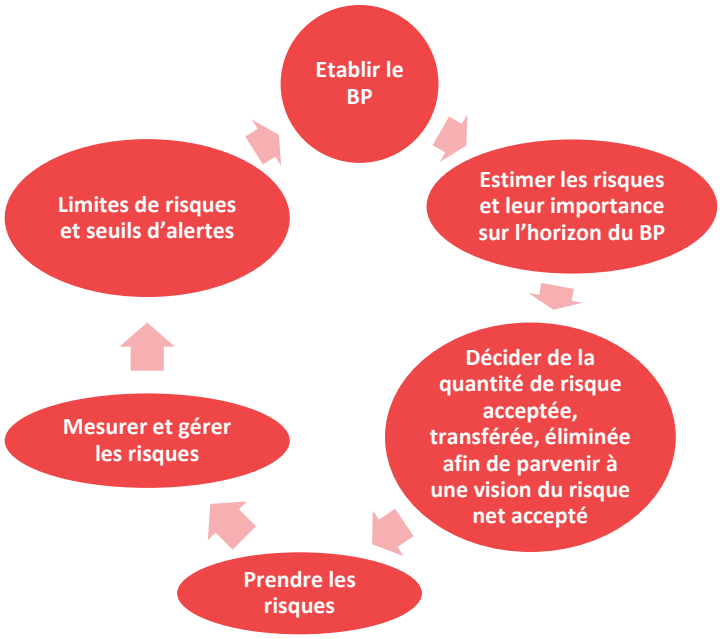

Les acteurs de l'ORSA sont :

- Le Conseil d'Administration qui valide le plan stratégique et les scénarios de stress, les décisions de gestion modélisées, les résultats ainsi que les rapports.
- Le Directeur Général, qui est également fonction clé gestion des risques et actuariat, conduit les travaux avec l'aide du Responsable comptable qui participe opérationnellement aux travaux.

Le processus ORSA de la CMAM prend forme avec la création d'un business plan (BP) sur 3 ans. Les projections sont formalisées à partir d'hypothèses sur :

- Les primes par ligne d'activité
- La sinistralité par ligne d'activité
- Un scénario économique et financier central
- 7 scénarios de stress

Les risques sont identifiés en fonction des impacts obtenus sur les indicateurs suivants en scénarios central et en scénario de stress :

- Adéquation de la formule standard
- Le résultat technique
- Le résultat financier
- Le résultat comptable
- Les plus et moins-values latentes des actifs
- Le taux de couverture des exigences réglementaires de fonds propres
- Le montant de fonds propres
- Le profil de risque est élaboré par la fonction clé gestion des risques et validé par le Conseil d'Administration

Les risques non pris en compte dans la formule standard sont traités dans le besoin global de solvabilité.

B.4 Système de contrôle interne

Définition et objectifs du Contrôle Interne

Le Contrôle Interne est un ensemble de processus, organisés, formalisés et permanents, choisis et mis en œuvre par le Conseil d'Administration, les dirigeants et le personnel afin de maîtriser le fonctionnement de leurs activités.

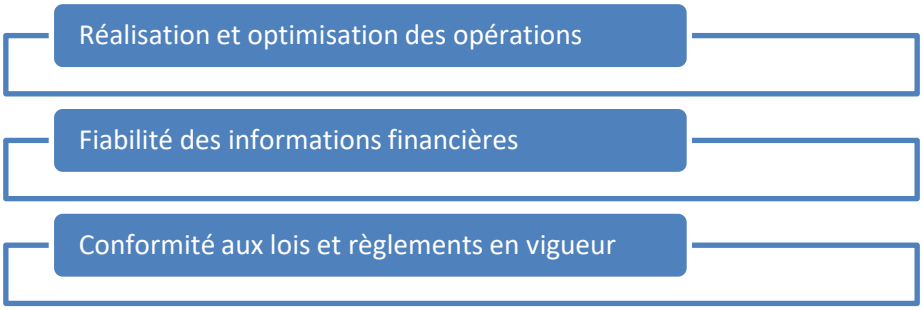

Figure 4 - Objectifs de contrôle interne de la CMAM

Au-delà des obligations réglementaires, le Contrôle Interne doit être envisagé comme un levier majeur dans l'amélioration des performances de l'entreprise.

L'essentiel consiste à adapter les objectifs du système de Contrôle Interne à la politique globale de l'organisme, et ceci dans le cadre des lois/règlementations en vigueur.

Dans tous les cas, le Contrôle Interne doit garantir la maîtrise des processus de l'entreprise et la connaissance des situations de risques possibles.

Enjeux et facteurs clés du Contrôle Interne

Dispositif de contrôle interne

L'enjeu prioritaire du système de Contrôle Interne reste l'atteinte de l'ensemble des objectifs précédemment définis. Dans ce cas, l'optique de travail demeure la pertinence du système de Contrôle Interne. Pour cela, la mise en place du dispositif doit être constituée de plusieurs étapes fondamentales :

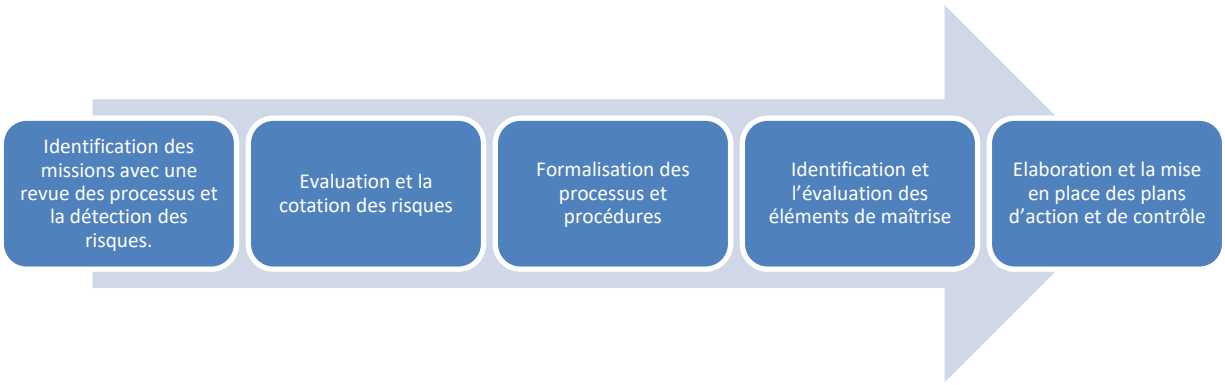

Figure 5 - Dispositif de contrôle interne mis en place pour la réalisation des objectifs

Une seconde partie porte sur l'efficacité et l'efficience du système. Ainsi, d'autres étapes importantes apparaissent :

- L'identification et l'étude d'axes d'amélioration
- Le suivi des plans d'action et de contrôle

- La réalisation d'audit interne

Situation du dispositif

Une cartographie des risques a été mise en place en 2018 au sein de chaque service (y compris Direction) avec l'aide de deux consultants externes, actuaires. Ces cartographies ont ensuite été agrégées afin d'aboutir à la cartographie des risques de la CMAM. Durant l'exercice 2019, une revue de la cartographie de la direction générale, du service des systèmes d'information et du service de la comptabilité et de la finance.

La mise en place du contrôle interne continue avec le recensement des procédures métiers et l'identification des risques afférents, les points de contrôle imaginés pour la maitrise des risques se matérialisent par une cartographie de risques.

Par ailleurs, la mutuelle met en œuvre des projets notamment informatiques qui ont pour objectif d'accroitre la qualité des données, la traçabilité et les contrôles.

Ressources allouées au dispositif

Le contrôle interne repose sur les équipes qui par ailleurs ont été très mobilisées ces dernières années sur la mise en place des différents chantiers de la mise en place de solvabilité 2 et notamment l'ORSA, le Pilier 1 et les reportings quantitatifs et qualitatifs.

Des réflexions sont en cours sur l'amélioration du dispositif de contrôle interne de la mutuelle.

B.5 Fonction d'audit interne

Conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2008-1278 du 8 décembre 2008 la mutuelle a mis en place un comité d'audit. Ce dispositif a été complété par la nomination en 2017 de la vice-présidente du Comité d'audit comme titulaire de la fonction clé audit interne. Ses missions sont les suivantes :

- Elaboration du plan d'audit à valider par le conseil d'administration
- Mise œuvre du plan d'audit ;
- Présentation des conclusions des missions réalisées et des recommandations associées.
- Suivi de la mise en œuvre des recommandations émises.

Il a été décidé d'externaliser les missions d'audit internet, compte tenu de la taille de la mutuelle et de ses effectifs.

Ce schéma est désormais stabilisé et ne devrait pas évoluer.

B.6 Fonction actuarielle

Conformément à la directive, la mutuelle a nommé un responsable de la fonction clé actuariat. Ses missions consistent à :

- S'assurer de l'adéquation des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques.
- S'assurer de la suffisance de la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques et en évalue les limites.
- Donner son avis sur la suffisance des provisions techniques
- Emettre un avis sur la politique globale de souscription.

La fonction actuarielle rédige annuellement un rapport dans lequel elle rend compte de ses travaux au conseil d'administration.

La fonction actuarielle contribue également au système de gestion des risques de la mutuelle. Ces deux fonctions sont actuellement portées par le Directeur Général.

B.7 Sous-traitance

La mutuelle sous-traite une partie de ses activités. Cette sous-traitance concerne les activités critiques suivantes :

- Activité d'investissement et de gestion du portefeuille d'actif
- La souscription et la gestion des contrats

La CMAM délègue ses activités car elle ne dispose pas en interne des ressources et des compétences suffisantes. Néanmoins elle a mis en place depuis de nombreuses années un suivi lui permettant de piloter ces activités et les risques liés à cette délégation.

B.8 Autres Informations

La mutuelle n'a pas d'autre information à communiquer.

C. PROFIL DE RISQUE

C.1 Risque de souscription

Les principaux risques auxquels la mutuelle est exposée sont le:

- Le risque de tarification
- Le risque de survenance d'un sinistre de montant très important qui pèserait sur le résultat et la liquidité de mutuelle
- Le risque de provisionnement

Afin de classer d'évaluer et de rendre compte du poids relatif des risques, la mutuelle utilise la formule standard.

Les branches principales sont la responsabilité automobile, les autres assurances de véhicules terrestres à moteur et le dommage aux biens. L'ensemble de ces branches représentent près de 92% de l'activité de la CMAM.

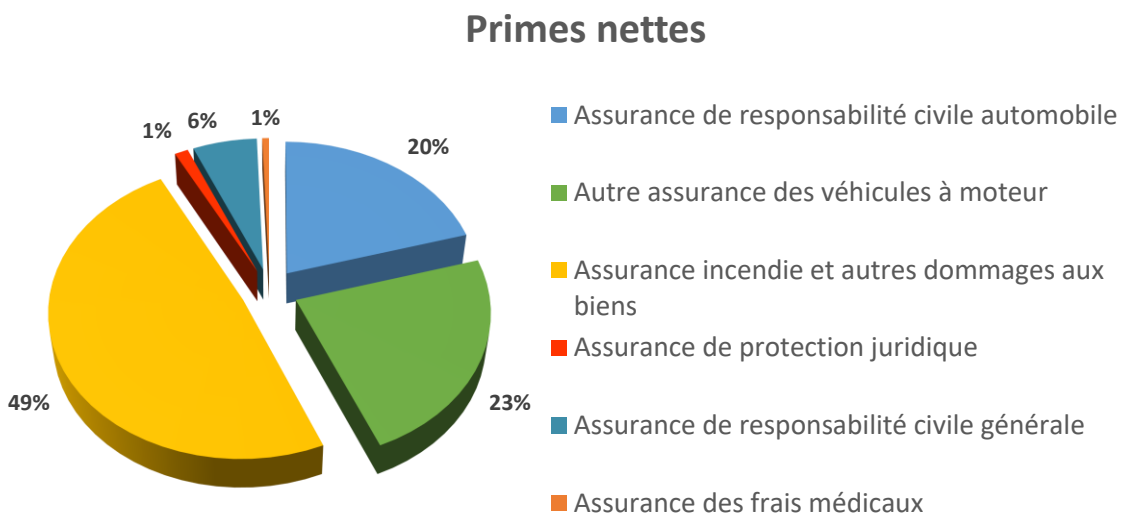

Figure 6 - Tableau des primes nettes de réassurance

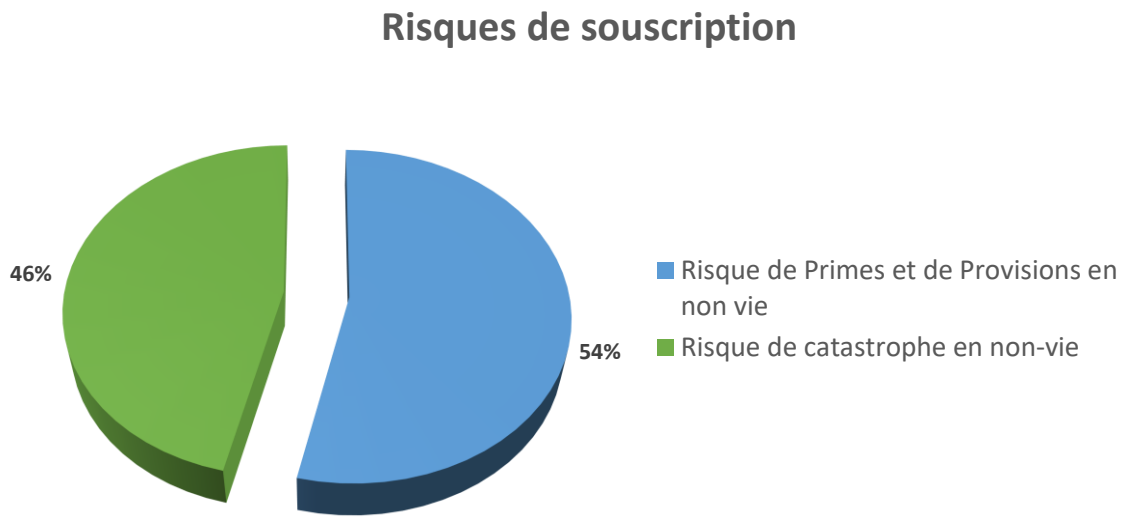

Figure 7 - Tableau des risques de souscription non-vie

Avant la prise en compte de la réassurance, l'importance du risque catastrophe doit être souligné. Il s'agit du risque tempête et du risque incendie (conflagration).

Le risque du portefeuille de contrats de la CMAM se différencie d'un portefeuille moyen par les caractéristiques suivantes :

- Une concentration originelle régionale du fait de l'histoire de l'entreprise, toutefois depuis 1999 et la souscription au travers de courtiers nationaux, un effet de diversification géographique s'est instauré et a minoré cette caractéristique.
- Cette concentration résiduelle présente le risque d'un sinistre d'amplitude CAT affectant la région d'exposition précitée, cependant l'entreprise dispose de traités de réassurance en conséquence. Des études sont régulièrement menées pour en vérifier la pertinence.
- L'assurance de bâtiments publics comme mairie et édifices religieux, pouvant entrainer des montants de sinistres plus importants qu'en assurance individuelle.

Le risque majeur identifié est le reste à charge principal qui se matérialiserait par des sinistres d'amplitude forte dans le domaine des événements naturels. Si le montant maximum parait suffisant au regard des scénarios imaginés (le montant maximum couvert est de 1,5 fois le scénario au pire), la reconstitution de la garantie pèse toutefois sur les budgets.

Eléments de maîtrise

D'une façon générale, outre le programme de réassurance, la maîtrise du risque technique sur l'activité d'assurance peut être obtenue également par l'évolution des tarifs, laquelle est validée par le Conseil d'administration. Toute dérive des équilibres techniques et financiers de CMAM est ainsi portée à la connaissance du conseil d'administration lors de ses cessions trimestrielles.

La réassurance est bien entendu également un levier majeur pour une entreprise de la taille de la CMAM, aussi une attention particulière y est apportée et les réassureurs de l'entreprise sont dans les grands du marché et non exotiques, leur notation est de A à minima et leur représentation dans les provisions cédées se font majoritairement en valeurs nanties.

Les mesures de maitrise qu'applique la CMAM sont les suivantes :

- Majoration segmentée des courtiers à gestion déléguée ;
- Modification dans le temps les comportements de vente au travers du réseau de courtiers directs avec des contrats comportant des franchises évitant ainsi la dégradation des cotisations par des sinistres de faible amplitude.
- Surveillance du portefeuille et en pratiquant des majorations ciblées, voire des résiliations à échéance sur des risques déséquilibrés.
- Evolution du programme de réassurance.

Les orientations en matière de contrôle de la sous-traitance auprès des courtiers grossistes concourent également à la maitrise de ces risques.

C.2 Risque de marché

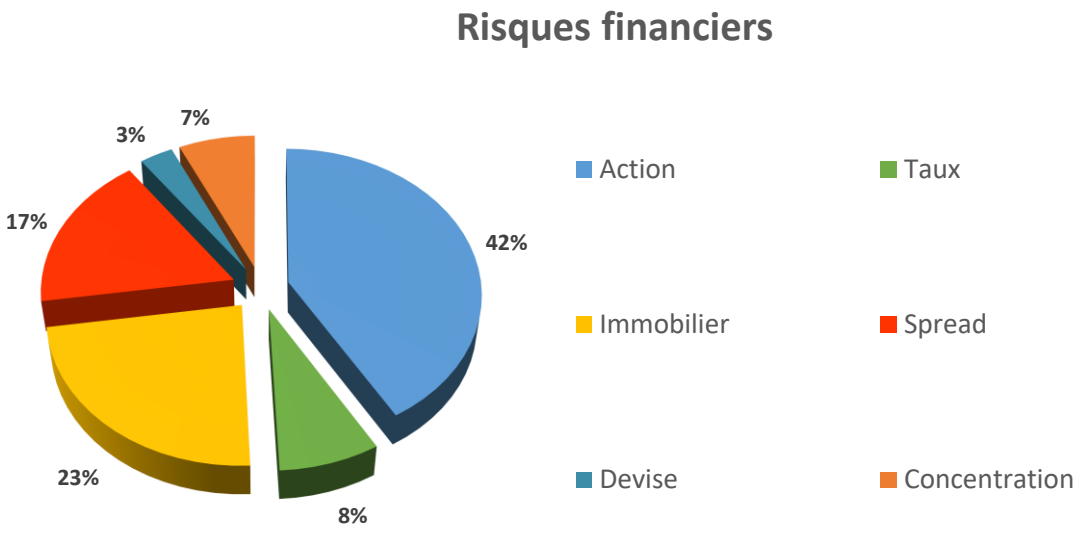

Figure 8 - Tableau des risques financiers

En raison de la composition du portefeuille, les principaux risques sont le risque action, le risque immobilier et le risque de spread. La mesure de risque de la formule standard a été utilisée pour représenter le poids relatif des différents risques.

Les risques identifiés dans la formule standard sont :

- Le risque action
- Le risque de spread
- Le risque immobilier
- Le risque de taux

Les autres risques financiers (change, concentration) sont d'impact plus limité ou nul, en raison de la politique d'investissement actuellement suivie.

Les principaux moyens de maitrise de ce risque sont la fixation et la validation d'une allocation, les instructions données aux gérants dans le cadre des mandats et la surveillance par la CMAM des indicateurs financiers.

C.3 Risque de crédit

Le risque de contrepartie est le risque de pertes liées à un défaut d'une contrepartie (défaut de contrepartie). La mutuelle est exposée à ce risque à travers les créances liées aux appels de cotisations et la réassurance.

Le risque de défaut lié aux créances ne constitue pas un risque important pour la mutuelle.

Concernant la réassurance, le taux de rétention de la CMAM est inférieur à 50% au 31 décembre 2019. Cependant, pour limiter ce risque, la mutuelle ne sélectionne que des réassureurs ayant au moins la note A (Standard&Poor's) lors de la conclusion de nouveau traitée de réassurance.

L'analyse de la ventilation des montants du stock cédés par réassureur montre une bonne dispersion et une majorité de réassureurs notés A ou mieux. La mutuelle détient des titres nantis et des dépôts en cash qui couvrent ses engagements et réduisent le risque de contrepartie.

C.4 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque de perte résultant d'un manque de liquidités disponibles à court terme pour faire face aux engagements de la mutuelle. Dans le cadre de l'activité de la mutuelle, il s'agit essentiellement de la capacité à régler les prestations aux bénéficiaires.

Pour la CMAM, l'impact d'un sinistre majeur serait faible dans la mesure où :

- Un volant de liquidité minimum est imposé dans l'allocation,
- Les choix de la politique d'investissement se portent pour partie sur des titres liquides et facilement réalisables pour des montants significatifs,
- En cas de sinistre de forte intensité, la faible rétention de l'entreprise lui permettra alors de faire face à sa charge nette et les appels au comptant sur les sinistres d'amplitude sont prévus au traité de réassurance afin de régler la totalité du dommage.

C.5 Risque opérationnel

Aucun risque opérationnel n'a été classé en critique par la Mutuelle.

Néanmoins, les risques opérationnels font l'objet d'un suivi régulier, par exemple :

- Risques informatiques
- De rupture d'activité
- Commercial
- Erreurs humaines.

D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

D.1 Actifs

D.1.1 Valeur des actifs du bilan prudentiel

Le tableau ci-dessous décrit l'actif en valorisation prudentielle ainsi que la comparaison avec la valorisation au 31 Décembre 2018 :

Actifs	Valeur Prudentielle au 31/12/2019		Valeur Prudentielle au 31/12/2018		Variation	
	En k€	En %	En k€	En %	En k€	En %
Actifs incorporels		0,0%		0,0%	0	0,0%
Frais d'acquisition reportés		0,0%		0,0%	0	0,0%
Impôts différés	927	1,2%	696	0,0%	231	0,3%
Immobilisations corporelles pour usage propre	996	1,3%	1 146	1,5%	-150	-0,2%
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	35 545	45,9%	35 021	46,2%	524	0,7%
Immobilier (autre que pour usage propre)	4 432	5,7%	4 447	5,9%	-15	0,0%
Participations	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Actions	4 070	5,3%	5 951	7,8%	-1 881	-2,5%
Actions cotées	4 047	5,2%	5 941	7,8%	-1 893	-2,5%
Actions non cotées	23	0,0%	11	0,0%	13	0,0%
Obligations	21 090	27,3%	20 984	27,7%	106	0,1%
Obligations d'Etat	3 320	4,3%	3 546	4,7%	-225	-0,3%
Obligations de sociétés	11 105	14,4%	12 960	17,1%	-1 855	-2,4%
Obligations structurées	6 665	8,6%	4 478	5,9%	2 187	2,9%
Fonds d'investissement	5 341	6,9%	3 529	4,7%	1 812	2,4%
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	612	0,8%	110	0,1%	502	0,7%
Provisions techniques cédées	25 403	32,8%	29 116	38,4%	-3 713	-4,9%
Créances nées d'opérations d'assurance	4 438	5,7%	3 762	5,0%	676	0,9%
Créances nées d'opérations de réassurance	2 604	3,4%	3 314	4,4%	-710	-0,9%
Autres créances (hors assurance)	633	0,8%	326	0,4%	307	0,4%
Trésorerie et équivalent trésorerie	6 716	8,7%	2 320	3,1%	4 395	5,8%
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	120	0,2%	149	0,2%	-28	0,0%
Total actifs	**77 382**	**100,0%**	**75 849**	**100,0%**	**1 534**	**2,0%**

Les principales variations entre 2018 et 2019 sont au niveau des postes bilanciels suivants :

- Baisse des provisions techniques cédées de 3 713 k€ ;
- Hausse globale des actifs de placements de 524 k€ ;
- Hausse de 4 395 k€ de la trésorerie.

D.1.2. Ecart entre les normes prudentielles et statutaires

Actifs	Valeur Prudentielle au 31/12/2019		Valeur Statuaire au 31/12/2019		Variation	
	En k€	En %	En k€	En %	En k€	En %
Actifs incorporels		0,0%	13	0,0%	-13	0,0%
Frais d'acquisition reportés		0,0%	481	0,6%	-481	-0,6%
Impôts différés	927	1,2%		0,0%	927	1,2%
Immobilisations corporelles pour usage propre	996	1,3%	718	0,9%	278	0,4%
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	35 545	45,9%	32 638	42,7%	2 907	3,8%
Immobilier (autre que pour usage propre)	4 432	5,7%	2 216	2,9%	2 216	2,9%
Participations	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Actions	4 070	5,3%	3 504	4,6%	566	0,7%
Actions cotées	4 047	5,2%	3 481	4,6%	566	0,7%
Actions non cotées	23	0,0%	23	0,0%	0	0,0%
Obligations	21 090	27,3%	20 979	27,5%	112	0,1%
Obligations d'Etat	3 320	4,3%	3 190	4,2%	131	0,2%
Obligations de sociétés	11 105	14,4%	10 620	13,9%	485	0,6%
Obligations structurées	6 665	8,6%	7 169	9,4%	-503	-0,7%
Fonds d'investissement	5 341	6,9%	5 327	7,0%	14	0,0%
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	612	0,8%	612	0,8%	0	0,0%
Provisions techniques cédées	25 403	32,8%	27 849	36,5%	-2 447	-3,2%
Créances nées d'opérations d'assurance	4 438	5,7%	4 438	5,8%	0	0,0%
Créances nées d'opérations de réassurance	2 604	3,4%	2 604	3,4%	0	0,0%
Autres créances (hors assurance)	633	0,8%	633	0,8%	0	0,0%
Trésorerie et équivalent trésorerie	6 716	8,7%	6 716	8,8%	0	0,0%
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	120	0,2%	261	0,3%	-140	-0,2%
Total actifs	**77 382**	**100,0%**	**76 351**	**100,0%**	**1 032**	**1,4%**

L'évaluation de l'actif sous Solvabilité 2 est de 77,4 M€ vs 76,4 M€ dans les comptes sociaux, soit un écart positif de 1,0 M€ comme l'année dernière. Cette faible variation s'explique par la baisse des provisions techniques cédées.

D.1.3. Actifs incorporels

Les actifs incorporels de la CMAM (i.e. les actifs non monétaires, identifiables mais sans substance physique) correspondent aux logiciels,

Dans les comptes sociaux, ces actifs sont inscrits à l'actif du bilan s'ils respectent les critères d'immobilisation. Dès leur utilisation, ils sont alors amortis sur leur durée d'utilité de 5 ans.

Conformément à l'article 12 du règlement délégué 2015/035 CE, ils ne sont pas valorisés dans le bilan prudentiel dans la mesure où ils ne peuvent pas être vendus séparément et qu'il n'existe pas une valeur et un marché pour un actif identique ou similaire.

D.1.4. Frais d'acquisitions reportés

Des frais d'acquisitions reportés ont été comptabilisés dans les comptes sociaux. Conformément à l'article 12 du règlement délégué 2015/035 CE, ils ne sont pas valorisés dans le bilan prudentiel dans la mesure où ils ne peuvent pas être vendus et qu'il n'existe pas une valeur et un marché pour un actif identique ou similaire.

D.1.5. Immobilisations corporelles

En Norme comptable, l'immobilisation corporelle est comptabilisée à leur valeur historique avec prise en compte des amortissements.

En norme prudentielle, les immobilisations corporelles sont comptabilisées en valeur de marché qui est basée sur une expertise faite par un professionnel indépendant.

2019					
Catégorie d'actifs en k€	CIC	Valorisation prudentielle		Valorisation comptable	Ecart
Immobilier (de bureau et commercial)	91	4 432	6%	2 216	2 216
Immobilier (usage propre)	93	996	1%	718	278
Total		**5 428**	**7%**	**2 934**	**2 494**

2018					
Catégorie d'actifs en k€	CIC	Valorisation prudentielle		Valorisation comptable	Ecart
Immobilier (de bureau et commercial)	91	4 447	6%	2 034	2 413
Immobilier (usage propre)	93	1 146	2%	822	324
Total		**5 593**	**7%**	**2 856**	**2 737**

L'estimation de la valeur du bien a été réalisée par un cabinet d'expertise qui a procédé selon deux méthodes :

- Approche « investisseur » par la capitalisation du revenu

  Le raisonnement se base sur une base locative, fonction de la surface des locaux, de leur configuration particulière (détaillée dans le rapport), de l'absence de parking privatif, mais aussi de leur niveau d'équipement complet et de leur l'état. Un taux de capitalisation qui tient à la fois compte de l'état encore « à neuf » des locaux, de la pérennité locative que pourrait offrir l'occupant en place à un investisseur, mais également du régime Hors Droits en vigueur est appliqué.

- Approche « utilisateur» par la valeur métrique

Le raisonnement appliqué est fondé sur la base métrique et la surface d'exploitation.

D.1.6. Placements

Dans les comptes en normes françaises, les actifs de placement sont valorisés au coût historique, net d'amortissements et/ou de dépréciations le cas échéant.

Dans le bilan prudentiel, les actifs de placement sont enregistrés en valeur de marché.

Les différences entre les actifs de placement au bilan Solvabilité II et dans les comptes sociaux procèdent donc d'écarts de valorisation principalement imputables à l'intégration des plus et moins-values latentes.

2019					
CMAM - Catégorie d'actifs en k€	CIC	Valorisation Solvabilité II		Valeur dans les comptes sociaux	Ecart
Obligations souveraines	1	3 320	4%	3 190	131
Obligations d'entreprises	2	11 105	14%	10 620	485
Actions	3	4 070	5%	3 504	566
Fonds d'investissement	4	5 341	7%	5 327	14
Titres structurés	5	6 665	9%	7 169	-503
Trésorerie et dépôts	7	7 328	9%	7 328	0
Immobilisations corporelles	9	5 428	7%	2 934	2 494
Autres actifs		34 125	44%	34 737	-612
Total		**77 382**	**100%**	**74 809**	**2 573**

2018					
CMAM - Catégorie d'actifs en k€	CIC	Valorisation Solvabilité II		Valeur dans les comptes sociaux	Ecart
Obligations souveraines	1	3 546	5%	3 513	32
Obligations d'entreprises	2	12 960	17%	12 767	194
Actions	3	5 951	8%	6 560	-609
Fonds d'investissement	4	3 529	5%	2 910	618
Titres structurés	5	4 478	6%	5 863	-1 385
Trésorerie et dépôts	7	2 431	3%	2 431	0
Immobilisations corporelles	9	5 593	7%	2 856	2 737
Autres actifs		37 362	49%	37 909	-547
Total		**75 849**	**0%**	**74 809**	**1 039**

D.1.6.1. Immobilier (autre que pour usage propre)

2019					
Catégorie d'actifs en k€	CIC	Valorisation prudentielle		Valorisation comptable	Ecart
Immobilier (de bureau et commercial)	91	4 432	6%	2 216	2 216
Total		**4 432**	**6%**	**2 216**	**2 216**

2018					
Catégorie d'actifs en k€	CIC	Valorisation prudentielle		Valorisation comptable	Ecart
Immobilier (de bureau et commercial)	91	4 447	6%	2 034	2 413
Total		**4 447**	**6%**	**2 034**	**2 413**

D.1.6.2. Actions

2019					
CMAM - Synthèse action en k€	CIC	Valorisation Solvabilité II		Valeur dans les comptes sociaux	Ecart
Actions ordinaires	31	4 047	5%	3 481	566
Autres actions	39	23	0%	23	0
Total		**4 070**	**5%**	**3 504**	**566**

2018					
CMAM - Synthèse action en k€	CIC	Valorisation Solvabilité II		Valeur dans les comptes sociaux	Ecart
Actions ordinaires	31	5 941	8%	6 550	-609
Autres	39	11	0%	11	0
Total		**5 951**	**8%**	**6 560**	**-609**

La méthodologie de valorisation des actions est la suivante :

- En norme comptable les actions sont valorisées à leur valeur d'acquisition nette de provisions pour dépréciation durable (PDD)
- En norme prudentielle, elles sont valorisées à la dernière valeur liquidative connue sous la responsabilité du gestionnaire.

D.1.6.3. Obligations

2019					
CMAM - Catégorie d'obligations en k€	CIC	Valorisation Solvabilité II		Valeur dans les comptes sociaux	Ecart
Obligations souveraines	1	3 320	4%	3 190	131
Obligations d'entreprises	2	11 105	14%	10 620	485
Titres structurés	5	6 665	9%	7 169	-503
Total		**21 090**	**27%**	**20 979**	**112**

2018					
CMAM - Catégorie d'obligations en k€	CIC	Valorisation Solvabilité II		Valeur dans les comptes sociaux	Ecart
Obligations souveraines	1	3 546	5%	3 513	32
Obligations d'entreprises	2	12 960	17%	12 767	194
Titres structurés	5	4 478	6%	5 863	-1 385
Total		**20 984**	**28%**	**22 143**	**-1 159**

En normes françaises, les obligations sont valorisées au coût amorti ; i.e. à la valeur d'acquisition diminuée ou augmentée des montants d'amortissement de surcote/décote à la date de clôture. Les surcotes / décotes classées en bas de bilan dans le bilan social ne sont pas valorisées dans le bilan prudentiel car il s'agit d'un mécanisme de lissage purement comptables puisque les actifs sont valorisés en valeur de marché.

Dans le bilan prudentiel, les obligations sont valorisées en valeur de marché plein coupon.

Méthodologie de valorisation :

- Des obligations souveraines ;
- Des obligations d'entreprises ;
- Des produits structurés :

La valorisation des titres structurés est réalisée par les sociétés de gestion. Les titres sont valorisés selon le principe suivant :

- Au prix de marché si le titre est côté et qu'il y a des transactions,
- En l'absence de transaction il est valorisé comme un produit similaire de même maturité et caractéristique ayant une profondeur de marché.

D.1.6.4. Les fonds

2019					
CMAM - Catégorie d'actifs en k€	CIC	Valorisation prudentielle		Valorisation comptable	Ecart
Fonds action	41	363	0%	381	-19
Fonds obligataires	42	314	0%	307	7
Fonds immobiliers	45	1 464	2%	1 439	26
Autres fonds	49	3 200	4%	3 200	0
Total		**5 341**	**7%**	**5 327**	**14**

2018					
CMAM - Catégorie d'actifs en M€	CIC	Valorisation prudentielle		Valorisation comptable	Ecart
Fonds action	41	774	1%	806	-32
Fonds à allocation d'actifs	44	1 579	2%	934	645
Fonds immobiliers	45	1 176	2%	1 170	5
Total		**3 529**	**5%**	**2 910**	**618**

Les méthodes de valorisation des fonds sont les suivantes :

- En norme comptable les fonds sont valorisés à leur valeur d'acquisition nette de provisions pour dépréciation durable (PDD)
- En norme prudentielle, ils sont valorisés à la valeur de marché correspondant aux valeurs négociées sur un marché organisé, sur la base de la valeur liquidative de clôture ou de la dernière connue y compris les fonds immobiliers.

D.1.6.5. Trésorerie et dépôts

2019					
Catégorie d'actifs en k€	CIC	Valorisation Solvabilité II		Valeur dans les comptes sociaux	Ecart
Trésorerie	71	6 716	9%	6 716	0
Dépôts transférables (équivalent à de la trésorerie)	72	17	0%	17	0
Autres dépôts avec un terme supérieur à un an	74	595	1%	595	0
Total		**7 328**	**9%**	**7 328**	**0**

2018					
Catégorie d'actifs en k€	CIC	Valorisation Solvabilité II		Valeur dans les comptes sociaux	Ecart
Trésorerie	71	2 320	3%	2 320	0
Dépôts transférables (équivalent à de la trésorerie)	72	17	0%	17	0
Autres dépôts avec un terme supérieur à un an	74	93	0%	93	0
Total		**2 431**	**3%**	**2 431**	**0**

La valorisation retenue est égale à la valeur comptable.

D.1.7. Provisions cédées

Les provisions cédées sont réévaluées conformément aux principes de la Directive Solvabilité 2. Les méthodes, hypothèses et écarts sont explicités dans la partie « D. Provisions Techniques ».

D.1.8. Valorisation des autres actifs

Les autres actifs sont composés des postes ci-dessous. Les méthodes de valorisation sont les suivantes :

Item	fournisseur de la valorisation prudentielle	Type de valorisation prudentielle
Actifs incorporels	Comptabilité	Nulle
Obligations	Sociétés de gestion	Valeur de marché
OPC	Sociétés de gestion	Valeur liquidative
Actions	Sociétés de gestion	Valeur de marché
Provisions de réassurance	Comptabilité et Direction Générale	Best Estimate
Créances (cotisations)	Comptabilité	Valeur comptable
immobilisations liées au matériel informatique	Comptabilité	Valeur comptable
Avoir en banque	Comptabilité	Valeur comptable
Amortissement lié aux obligations	Comptabilité	Nulle car les obligations sont valorisées en valeur de marché
Coupons courus	Comptabilité	Valeur comptable

D.2 Provisions techniques

Les provisions

Les provisions techniques sont à valoriser de manière prudente, fiable et objective. La valeur des provisions techniques correspond au montant actuel que les entreprises d'assurance et de réassurance devraient payer si elles transféraient sur le champ leurs engagements à une autre entreprise.

Les provisions sont composées de deux éléments :

- La meilleure estimation des provisions qui correspond à la moyenne pondérée par leur probabilité des flux de trésorerie futurs, compte tenu de la valeur temporelle de l'argent (valeur actuelle attendue des flux de trésorerie futurs). Les principes de valorisation prudentiels tels que définis dans les textes réglementaires diffèrent des principes comptables utilisés dans les comptes sociaux, principalement sur certains éléments comme le périmètre des engagements, certaines hypothèses comme les frais, ou la courbe d'actualisation.
- La marge de risque qui est calculée de manière à garantir que la valeur des provisions techniques est équivalente au montant que les entreprises d'assurance et de réassurance demanderaient pour reprendre et honorer les engagements d'assurance et de réassurance.

La courbe des taux sans risques utilisée est la courbe des taux au 31/12/2019 communiquée par l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (EIOPA).

La CMAM n'applique pas les mesures transitoires, ni la correction pour volatilité ni l'ajustement égalisateur.

Le tableau ci-dessous présente les provisions techniques toute activité confondue:

En Milliers d'Euros	2019			2018			Variation		
	Meilleure Estimation Brutes	Meilleure Estimation Cédée	Marge de risque	Meilleure Estimation Brutes	Meilleure Estimation Cédée	Marge de risque	Meilleure Estimation Brutes	Meilleure Estimation Cédée	Marge de risque
BE de Sinistre	38 055	24 330		41 860	27 382		-3 805	-3 052	
BE de primes	1 786	1 073		2 915	1 733		-1 129	-660	
Total	**39 841**	**25 403**	**1 506**	**44 775**	**29 116**	**1 780**	**-4 934**	**-3 713**	**-274**
Provisions Nettes	**15 944**			**17 440**			**-1 496**		

Le tableau suivant détaille les provisions prudentielles par ligne d'activité :

En Milliers d'Euros	2019			2018			Variation		
	Meilleure Estimation Brutes	Meilleure Estimation Cédée	Meilleure Estimation Nette	Meilleure Estimation Brutes	Meilleure Estimation Cédée	Meilleure Estimation Nette	Meilleure Estimation Brutes	Meilleure Estimation Cédée	Meilleure Estimation Nette
Assurance de responsabilité civile automobile	19 820	14 617	5 203	21 534	16 007	5 527	-1 714	-1 390	-324
Autre assurance des véhicules à moteur	2 893	1 264	1 630	3 499	1 144	2 355	-606	120	-725
Assurance maritime, aérienne et transport	0	0	0	0	0	0			
Assurance incendie et autres dommages aux biens	12 447	8 664	3 783	14 739	11 227	3 512	-2 292	-2 563	271
Assurance de responsabilité civile générale	4 658	853	3 805	4 951	724	4 227	-294	129	-422
Assurance crédit et cautionnement	0	0	0	0	0	0			
Assurance de protection juridique	20	5	14	47	14	33	-27	-8	-19
Assistance	0	0	0	0	0	0			
Pertes pécuniaires diverses	0	0	0	0	0	0			
Provisions techniques non-vie (hors santé)	**39 838**	**25 403**	**14 435**	**44 770**	**29 116**	**15 654**	**-4 932**	**-3 713**	**-1 219**
Assurance des frais médicaux	3	0	3	5	0	5	-2	0	-2
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	**3**	**0**	**3**	**5**	**0**	**5**	**-2**	**0**	**-2**
Total	**39 841**	**25 403**	**14 438**	**44 775**	**29 116**	**15 659**	**-4 934**	**-3 713**	**-1 221**

Les marges de risques sont également sensiblement réévaluées en prenant en compte la simplification 1 du calcul de la marge de risque.

Le calcul de la meilleure estimation des provisions de sinistres

Lors de la réalisation des travaux du Pilier 1 au 31/12/2018, une revue de la méthodologie d'estimation des provisions techniques a été réalisée et a été de nouveau appliquée pour les calculs du Pilier 1 au 31/12/2019. Cette nouvelle méthodologie permet de prendre en compte la cadence de liquidation des sinistres de la CMAM. Le calcul du Best Estimate de sinistre a donc été réalisé avec la méthode Chain-Ladder et la mise en place de triangles de règlements et de charges (méthode de provisionnement utilisée par la majorité du marché de l'assurance IARD).

En Milliers d'Euros	2019			2018			Variation		
	Meilleure Estimation Brutes	Meilleure Estimation Cédée	Meilleure Estimation Nette	Meilleure Estimation Brutes	Meilleure Estimation Cédée	Meilleure Estimation Nette	Meilleure Estimation Brutes	Meilleure Estimation Cédée	Meilleure Estimation Nette
Assurance de responsabilité civile automobile	19 268	14 189	5 078	20 335	15 064	5 271	-1 068	-874	-193
Autre assurance des véhicules à moteur	2 146	910	1 235	2 373	737	1 636	-227	173	-400
Assurance maritime, aérienne et transport									
Assurance incendie et autres dommages aux biens	12 006	8 385	3 621	14 206	10 858	3 348	-2 200	-2 473	273
Assurance de responsabilité civile générale	4 613	840	3 773	4 894	710	4 184	-281	130	-411
Assurance crédit et cautionnement									
Assurance de protection juridique	20	5	14	47	14	33	-27	-8	-19
Assistance									
Pertes pécuniaires diverses									
Provisions techniques non-vie (hors santé)	**38 052**	**24 330**	**13 722**	**41 855**	**27 382**	**14 472**	**-3 803**	**-3 052**	**-751**
Assurance des frais médicaux	3	0	3	5	0	5	-2	0	-2
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	**3**	**0**	**3**	**5**	**0**	**5**	**-2**	**0**	**-2**
Total	**38 055**	**24 330**	**13 725**	**41 860**	**27 382**	**14 478**	**-3 805**	**-3 052**	**-753**

L'évolution à la baisse entre 2018 et 2019 s'explique essentiellement du fait d'une sinistralité plus clémente en 2019 qu'en 2018, notamment en raison de la survenance de 2 sinistres graves très importants en 2018 pour près de 10 M€ en brut de réassurance.

La meilleure estimation des provisions de primes ou Best Estimate de primes

Contrats renouvelés et affaires nouvelles

La Mutuelle a pris le parti de considérer que les primes engrangées sont nulles au motif de résiliations toujours pendantes (délai châtel), voire désormais la loi sur l'économie solidaire dite loi HAMON et son volet sur la résiliation infra annuelle des contrats.

Ainsi, la meilleure estimation des provisions de prime est uniquement liée aux flux générés par les provisions pour primes non acquises. Les provisions pour primes non acquises de l'année de référence, soit 2019, génèrent des sinistres au cours de l'année N+1=2020. Le calcul de paiement des sinistres est le suivant :

- Charge sinistre = PPNA* ratio de sinistres à primes.
- Calcul des flux sur la base des cadences des charges de sinistres brutes

Les flux calculés représentent une charge future qui est intégrée dans la meilleure estimation des provisions.

Les cadences du brut sont basées sur les triangles des sinistres payés par ligne d'activité. Les informations qui ont servi à calculer la meilleure estimation de provisions de sinistres ont été utilisées.

Les primes engrangées étant nulles, seules les traités de réassurance en quote-part sont pris en compte pour le calcul du Best Estimate cédé.

La meilleure estimation des provisions de primes au 31/12/2019 obtenue est de 1 786 k€ en brutes et de 1 073 k€ en cédées soit 713 k€ en nettes. Ci-dessous le détail par ligne d'activité :

En Milliers d'Euros	2019			2018			Variation		
	Meilleure Estimation Brutes	Meilleure Estimation Cédée	Meilleure Estimation Nette	Meilleure Estimation Brutes	Meilleure Estimation Cédée	Meilleure Estimation Nette	Meilleure Estimation Brutes	Meilleure Estimation Cédée	Meilleure Estimation Nette
Assurance de responsabilité civile automobile	553	427	125	1 199	943	256	-646	-516	-130
Autre assurance des véhicules à moteur	747	353	394	1 126	407	719	-378	-54	-325
Assurance maritime, aérienne et transport									
Assurance incendie et autres dommages aux biens	441	279	162	533	369	164	-92	-90	-2
Assurance de responsabilité civile générale	45	13	32	57	14	43	-12	-1	-11
Assurance crédit et cautionnement									
Assurance de protection juridique	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistance									
Pertes pécuniaires diverses									
Provisions techniques non-vie (hors santé)	**1 786**	**1 073**	**713**	**2 915**	**1 733**	**1 182**	**-1 129**	**-660**	**-469**
Assurance des frais médicaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total	**1 786**	**1 073**	**713**	**2 915**	**1 733**	**1 182**	**-1 129**	**-660**	**-469**

Provisions pour égalisation

Ces provisions, prévues par la réglementation permettent de répartir sur dix ans la charge de sinistres cycliques exceptionnels par leur intensité, elles sont retenues par la mutuelle pour faire face à la fluctuation de la sinistralité des événements climatiques.

Elles permettent, en cas de besoin, de couvrir la franchise de réassurance en tout ou partie.

Elles sont alimentées, dans les limites encadrées par le Code des Assurances, par les résultats de chaque branche concernée, en tenant compte des prescriptions fiscales.

Leur valorisation est nulle dans le bilan prudentiel.

La marge pour risque

La marge pour risque représente le montant qu'il faudrait rajouter au Best Estimate pour dédommager un éventuel repreneur d'avoir à immobiliser du capital pour supporter les engagements qu'il récupère.

Le calcul de la marge pour risque est basé sur la « méthode du coût du capital » : calculer le coût d'immobilisation du capital nécessaire pour assumer les engagements d'assurance et de réassurance sur toute leur durée de vie.

Le taux utilisé pour déterminer le coût que représente la mobilisation de ce montant de fonds propres éligibles (taux du coût du capital) est le même pour toutes les entreprises d'assurance et de réassurance. Ce taux est de 6%.

Le calcul de la marge de risque est défini réglementairement dans les articles 37 à 39 du règlement délégué 2015/035 CE. Il repose notamment sur une projection du capital de solvabilité requis (SCR) d'une entreprise de référence. Celui-ci couvre les risques suivants :

- Le risque de souscription,
- Le risque de crédit relatif aux contrats de réassurance aux arrangements avec les véhicules de titrisation, aux intermédiaires, aux preneurs et à toute autre exposition importante étroitement liée aux engagements d'assurance et de réassurance;
- Le risque opérationnel,
- Le risque de marché « inévitable » autre que le risque de taux d'intérêt. Ce risque est nul pour la CMAM.

La marge de risque au 31/12/2019 est de 1 506 k€ contre 1 780 k€ au 31/12/2018. Cette baisse s'explique à la fois par la diminution du SCR (présentées dans la suite du présent document) et par la baisse des provisions techniques nettes en vision Best Estimate.

La marge de risque ainsi calculée est ensuite répartie sur les différentes lignes d'activité au prorata du capital de solvabilité requis pour chaque ligne d'activité.

Changement de méthodologie importante

Depuis le calcul des provisions à fin 2018, deux changements de méthodologie ont été intégrés :

- Le calcul des Best Estimate s'appuie sur les triangles de liquidations ;
- Le calcul de la marge pour risque a été faite par approximation selon la méthode 1.

D.3 Autres passifs

Dans les autres postes au passif du bilan, la mutuelle a constitué :

- Une provision (prévision sécuritaire) pour risque lié au recouvrement de comptes de courtage. Cette provision est valorisée à sa valeur comptable.
- Une provision pour des engagements d'indemnités de retraite du personnel de la mutuelle. Compte tenu du principe de matérialité, cette provision a été valorisée à sa valeur comptable.
- Des dettes pour dépôts auprès des réassureurs qui ont été valorisés à leur montant comptable.
- Des dettes de court terme diverses envers l'Etat, les organismes publics et des fournisseurs qui ont été valorisés à leur montant comptable.
- Un amortissement lié aux obligations qui a été valorisé à 0 (passage à la valeur de marché).
- Des impôts différés.

Résumé des règles de valorisations au passif du bilan prudentiel

Item	fournisseur de la valorisation prudentielle	Type de valorisation prudentielle
Best estimate de sinistres	Comptabilité et Direction Générale	Meilleure estimation
Best estimate de primes	Comptabilité et Direction Générale	Meilleure estimation
Marge de risque	Comptabilité et Direction Générale	Méthode du coût du capital
Provision autre que les provisions techniques	Comptabilité	Valeur comptable
Provision pour retraite et autres avantages	Comptabilité	Valeur comptable
Dettes de court terme diverses	Comptabilité	Valeur comptable
Amortissement lié aux obligations	Comptabilité	Nulle car les obligations sont valorisées en valeur de marché

D.4 Méthodes de valorisation alternatives

La mutuelle applique des méthodes de valorisation alternatives pour l'immobilier et assimilé et pour les produits structurés. (Voir paragraphe D.1).

D.5 Autres Informations

La mutuelle n'a pas d'autres informations à communiquer.

E. GESTION DU CAPITAL

E.1 Fonds propres

Les fonds propres de base se décomposent donc de la manière suivante :

2019	
Fonds propres comptables	**14 869**
Fonds d'établissement	9 072
Report à nouveau	5 542
Résultats de l'année	255
Fonds propres comptables	**14 869**
Ecart de valorisation des actifs incorporels	-13
Ecarts de valorisation des placements	3 045
Ecarts de valorisation des provisions nettes de réassurances	3 353
Fonds propres S2 bruts d'impôts	**21 254**
Ecart Fonds propres comptables / S2	**6 385**
Retraitements fiscaux : réintégrations et déductions Passage du résultat comptable 2019 au résultat fiscal 2019	
Impôts	**-1 672**
Fonds propres S2 nets d'impôts	**19 582**

2018	
Fonds propres comptables	**14 576**
Fonds d'établissement	9 034
Report à nouveau	5 318
Résultats de l'année	224
Fonds propres comptables	**14 576**
Ecart de valorisation des actifs incorporels	-15
Ecarts de valorisation des placements	1 402
Ecarts de valorisation des provisions nettes de réassurances	669
Fonds propres S2 bruts d'impôts	**16 631**
Ecart Fonds propres comptables / S2	**2 055**
Retraitements fiscaux : réintégrations et déductions Passage du résultat comptable 2018 au résultat fiscal 2018	
Impôts	**-637**
Fonds propres S2 nets d'impôts	**15 994**

Le passage des fonds propres comptables aux fonds propres prudentiels s'expliquent par :

1. Les écarts relatifs aux actifs qui ont été explicités dans la partie valorisation des actifs : il s'agit des écarts entre la valeur de marché et la valeur nette comptable, et de l'annulation de la valeur des actifs incorporels en valeur économique.
2. Les écarts relatifs aux provisions techniques nettes de réassurances ont été explicités dans la partie sur les provisions techniques.
3. L'écart résiduel qui correspond aux impôts différés passifs.

Compte tenu de leur nature (résultats passés et futurs), les fonds propres de la mutuelle sont entièrement constitués d'éléments de base de niveau 1 (la meilleure qualité). La réserve de réconciliation est constituée des résultats passés et futurs nets d'impôts générés par les actifs et par les passifs.

E.2 SCR et MCR

Lexique :

SCR : Acronyme de « Solvency Capital Requirement ». Il s'agit de l'exigence de capital réglementaire.

MCR : Acronyme de « Minimum Capital Requirement ». Il s'agit de l'exigence de capital minimale réglementaire.

Synthèse

Au 31 Décembre 2019, le taux de couverture du SCR est 184% et le taux de couverture du MCR est de 529%.

En k€	2019	
	MCR	SCR
Eléments éligibles	19 582	19 582
Exigence de solvabilité	3 700	10 664
Taux de couverture	529%	184%

En k€	2018	
	MCR	SCR
Eléments éligibles	16 631	15 994
Exigence de solvabilité	3 700	12 080
Taux de couverture	449%	132%

Pour la deuxième année consécutive, le taux de couverture du SCR est en hausse.

Capital de solvabilité requis ou SCR

Le règlement délégué donne les grands principes de calcul de l'exigence de capital de solvabilité requis (SCR) selon la formule standard. C'est une approche modulaire, elle est divisée en sous-modules de la façon suivante :

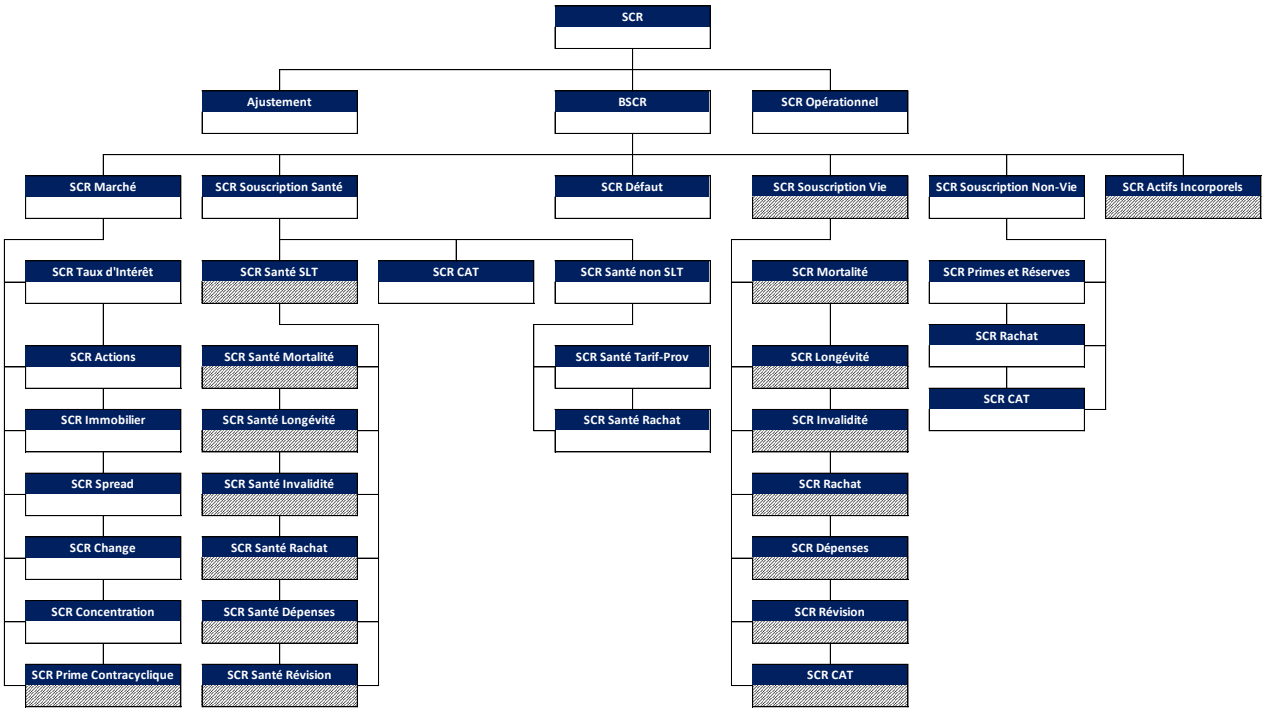

La CMAM est soumise au risque de marché, aux risques de souscription non vie et santé, au risque de défaut et au risque opérationnel.

Chaque exigence de capital au titre d'un risque listé ci-dessus est calculée comme la différence entre les fonds propres du bilan prudentiel et les fonds propres après l'application d'un choc défini règlementairement permettant de mesurer le besoin de capital pour faire face à une situation défavorable.

Résultats

SCR "Formule Standard" en k€	2019	2018	Ecart 2019/2018 en k€
SCR Taux	590	688	-97
SCR Action	3 147	3 128	19
SCR Immobilier	1 774	1 692	82
SCR Spread	1 319	1 803	-484
SCR Change	231	422	-191
SCR Concentration	526	425	101
SCR Marché	**5 762**	**6 142**	**-381**
SCR Contrepartie	**2 106**	**1 815**	**291**
SCR Santé	**29**	**32**	**-3**
SCR Non Vie	**6 808**	**6 970**	**-163**
Opérationnel	**1 195**	**1 343**	**-148**
Ajustement	**1 672**	**637**	**1 035**
SCR	**10 664**	**12 080**	**1 416**
Fond propres	**19 582**	**15 994**	**3 588**
Ratio SCR	**184%**	**132%**	**51%**

La variation du SCR de base entre 2018 et 2019 s'explique par :

- La baisse importante du SCR Marché (-381 k€) en lien avec les baisses importantes du risque de spread (-484 k€) et du risque de change (-191 k€) au cours de l'année 2019 ;

- L'augmentation importante de l'ajustement par les impôts différés résultant notamment de la forte hausse des plus-value latente par rapport au 31/12/2018 ainsi que de la hausse du niveau de prudence inclus dans les provisions techniques.

Le MCR ou minimum de capital requis

Dans le cas de la CMAM le MCR calculé est égal à 3 700 K€ soit le minimum réglementaire.

E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du SCR

La mutuelle n'est pas concernée par ce module.

E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

La mutuelle n'utilise pas de modèle interne.

E.5 Non-respect du MCR et non-respect du SCR

La mutuelle respecte la couverture du SCR et du MCR.

E.6 Autres Informations

La mutuelle n'a pas d'autres informations à communiquer.

F. ANNEXES

Annexe I
S.02.01.01
Balance

		Valeur Solvabilité II
Actifs		**C0010**
Actifs d'impôts différés	**R0040**	927 191
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	**R0060**	995 888
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	**R0070**	35 545 259
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	**R0080**	4 432 112
Actions	**R0100**	4 070 050
Actions – cotées	**R0110**	4 047 050
Actions – non cotées	**R0120**	23 000
Obligations	**R0130**	21 090 461
Obligations d'État	**R0140**	3 320 143
Obligations d'entreprise	**R0150**	11 105 019
Titres structurés	**R0160**	6 665 300
Organismes de placement collectif	**R0180**	5 340 724
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	**R0200**	611 912
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	**R0270**	25 402 816
Non-vie et santé similaire à la non-vie	**R0280**	25 402 816
Non-vie hors santé	**R0290**	25 402 816
Santé similaire à la non-vie	**R0300**	0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	**R0360**	4 438 377
Créances nées d'opérations de réassurance	**R0370**	2 603 800
Autres créances (hors assurance)	**R0380**	632 632
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**R0410**	6 715 913
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	**R0420**	120 408
Total de l'actif	**R0500**	**77 382 284**

		Valeur Solvabilité II
Passifs		**C0010**
Provisions techniques non-vie	**R0510**	41 346 816
Provisions techniques non-vie (hors santé)	**R0520**	41 337 050
Meilleure estimation	**R0540**	39 837 623
Marge de risque	**R0550**	1 499 427
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	**R0560**	9 765
Meilleure estimation	**R0580**	3 261
Marge de risque	**R0590**	6 504
Provisions pour retraite	**R0760**	308 750
Dépôts des réassureurs	**R0770**	8 007 108
Passifs d'impôts différés	**R0780**	2 599 262
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	**R0820**	1 386 536
Dettes nées d'opérations de réassurance	**R0830**	1 974 186
Autres dettes (hors assurance)	**R0840**	1 902 047
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	**R0880**	275 948
Total du passif	**R0900**	57 800 652
Excédent d'actif sur passif	**R1000**	**19 581 632**

Annexe I
S.05.01.02
Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: **engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)**						
		Assurance des frais médicaux	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance de protection juridique	Total
Primes évitées								
Brut – assurance directe	R0110	220	9 100	7 626	10 661	1 664	499	89 760
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140	13	4 319	3 343	7 784	771	307	16 876
Net	R0200	210	4 780	4 280	2 878	1 123	188	17 887
Primes acquises								
Brut – assurance directe	R0210	220	9 100	7 569	10 580	1 664	501	89 909
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240	13	4 319	3 343	7 804	771	308	16 758
Net	**R0300**	**210**	**4 780**	**4 226**	**2 846**	**1 124**	**198**	**17 886**
Charge des sinistres								
Brut – assurance directe	R0310	-36	13 099	6 407	9 649	663	26	29 885
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340	-40	6 407	3 720	4 102	108	5	14 397
Net	**R0400**	**3**	**6 708**	**2 136**	**5 787**	**836**	**21**	**14 783**
Variation des autres provisions techniques								
Brut – assurance directe	R0410			-73	-100			
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							
Part des réassureurs	R0440							
Net	**R0500**			-74	-100			-126
Dépenses engagées	R0550	53	3 746	3 526	2 212	407	-64	9 823
Autres dépenses	R1200							871
Total des dépenses	**R1300**							8 188

Annexe I

S.05.02.01

Primes, sinistres et dépenses par pays

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
Primes émises								
Brut – assurance directe	**R0110**	33 744	0	0	0	0	0	33 744
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	**R0120**	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	**R0130**	0	0	0	0	0	0	0
Part des réassureurs	**R0140**	16 676	0	0	0	0	0	16 676
Net	**R0200**	**17 067**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**17 067**
Primes acquises								
Brut – assurance directe	**R0210**	33 919	0	0	0	0	0	33 919
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	**R0220**	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	**R0230**	0	0	0	0	0	0	0
Part des réassureurs	**R0240**	16 713	0	0	0	0	0	16 713
Net	**R0300**	**17 206**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**17 206**
Charge des sinistres								
Brut – assurance directe	**R0310**	29 005	0	0	0	0	0	29 005
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	**R0320**	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	**R0330**	0	0	0	0	0	0	0
Part des réassureurs	**R0340**	14 302	0	0	0	0	0	14 302
Net	**R0400**	**14 703**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**14 703**
Variation des autres provisions techniques								
Brut – assurance directe	**R0410**	-729	0	0	0	0	0	-729
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	**R0420**	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	**R0430**	0	0	0	0	0	0	0
Part des réassureurs	**R0440**	-729	0	0	0	0	0	-729
Net	**R0500**	**-729**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**-729**
Dépenses engagées	**R0550**	5 822	0	0	0	0	0	5 822
Autres dépenses	**R1200**							371
Total des dépenses	**R1300**							6 194

Annexe I

S.17.01.02

Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance de protection juridique	
		C0020	C0050	C0060	C0080	C0090	C0140	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	**R0010**	0	0	0	0	0	0	**0**
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	**R0050**	0	0	0	0	0	0	**0**
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque								
Meilleure estimation								
Provisions pour primes								
Brut	**R0060**	0	553	747	441	45	0	**1 786**
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	**R0140**	0	427	353	279	13	0	**1 073**
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	**R0150**	0	125	394	162	32	0	**713**
Provisions pour sinistres								
Brut	**R0160**	3	19 268	2 146	12 006	4 613	20	**38 055**
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	**R0240**	0	14 189	910	8 385	840	5	**24 330**
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	**R0250**	3	5 078	1 235	3 621	3 773	14	**13 725**
Total meilleure estimation – brut	**R0260**	**3**	**19 820**	**2 893**	**12 447**	**4 658**	**20**	**39 841**
Total meilleure estimation – net	**R0270**	**3**	**5 203**	**1 630**	**3 783**	**3 805**	**14**	**14 438**
Marge de risque	**R0280**	**7**	**555**	**135**	**396**	**412**	**2**	**1 506**
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques								
Provisions techniques calculées comme un tout	**R0290**	0	0	0	0	0	0	**0**
Meilleure estimation	**R0300**	0	0	0	0	0	0	**0**
Marge de risque	**R0310**	0	0	0	0	0	0	**0**
Provisions techniques – Total								
Provisions techniques – Total	**R0320**	10	20 375	3 028	12 843	5 070	21	**41 347**
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	**R0330**	0	14 617	1 264	8 664	853	5	**25 403**
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	**R0340**	10	5 758	1 765	4 179	4 217	16	**15 944**

Annexe I
S.19.01.01
Sinistres en non-vie

Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0010	1 – 1 and 13 Medical expense insurance

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

Année de développement

Année	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160
Précédentes R0100																0
N-14 R0110	170	2	0	2	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
N-13 R0120	192	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0		
N-12 R0130	203	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
N-11 R0140	205	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
N-10 R0150	169	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0					
N-9 R0160	171	2	0	0	0	0	0	0	0	0						
N-8 R0170	158	1	0	0	0	0	0	0	0							
N-7 R0180	168	0	0	0	0	0	0	0								
N-6 R0190	191	0	0	0	0	0	0									
N-5 R0200	183	0	0	0	0	0										
N-4 R0210	168	2	0	0	0											
N-3 R0220	298	6	0	0												
N-2 R0230	125	25	0													
N-1 R0240	89	0														
N R0250	115															

		Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
		C0170	C0180
R0100		0	0
R0110		0	176
R0120		0	194
R0130		0	203
R0140		0	206
R0150		0	174
R0160		0	173
R0170		0	159
R0180		0	168
R0190		0	191
R0200		0	183
R0210		0	170
R0220		0	304
R0230		0	151
R0240		0	89
R0250		115	115
Total	R0260	115	2 656

Meilleure estimation provisions pour sinistres bruts non actualisés
(valeur absolue)

Année de développement

Année	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	C0310	C0320	C0330	C0340	C0350
Précédentes R0100																0
N-14 R0110	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
N-13 R0120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
N-12 R0130	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
N-11 R0140	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
N-10 R0150	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					
N-9 R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0						
N-8 R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0							
N-7 R0180	0	0	0	0	0	8	0	0								
N-6 R0190	0	0	0	0	13	0	0									
N-5 R0200	0	0	1	33	0	0										
N-4 R0210	0	6	16	0	0											
N-3 R0220	42	19	0	0												
N-2 R0230	80	0	0													
N-1 R0240	5	0														
N R0250	3															

		Somme des années (cumulés)
		C0360
R0100		0
R0110		0
R0120		0
R0130		0
R0140		0
R0150		0
R0160		0
R0170		0
R0180		0
R0190		0
R0200		0
R0210		0
R0220		0
R0230		170
R0240		5
R0250		3
Total	R0260	178

Annexe I
S.19.01.01
Sinistres en non-vie

Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0010	4 – 4 and 16 Motor vehicle liability insurance

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

Année de développement

Année	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160
Précédentes R0100																0
N-14 R0110	307	1 029	639	163	116	11	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
N-13 R0120	1 285	1 345	798	488	207	3 922	0	0	0	0	0	0	0	0		
N-12 R0130	640	878	428	184	130	626	0	0	0	4	-1	0	0			
N-11 R0140	505	1 343	657	307	244	730	0	0	7	0	0	0				
N-10 R0150	1 153	1 584	927	269	452	774	0	3 624	3 804	0	0					
N-9 R0160	835	481	161	39	55	515	7	0	0	0						
N-8 R0170	354	329	70	286	66	0	1	0	82							
N-7 R0180	385	314	523	387	1 182	255	39	116								
N-6 R0190	602	548	127	976	-8	2	-407									
N-5 R0200	768	680	425	140	40	-532										
N-4 R0210	1 151	1 064	238	43	-703											
N-3 R0220	2 176	707	580	-613												
N-2 R0230	1 169	792	-322													
N-1 R0240	1 269	751														
N R0250	705															

		Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
		C0170	C0180
R0100		0	0
R0110		0	2 265
R0120		0	8 045
R0130		0	2 889
R0140		0	3 793
R0150		0	12 586
R0160		0	2 093
R0170		82	1 188
R0180		116	3 201
R0190		-407	1 840
R0200		-532	1 521
R0210		-703	1 792
R0220		-613	2 850
R0230		-322	1 638
R0240		751	2 020
R0250		705	705
Total	R0260	-925	48 426

Meilleure estimation provisions pour sinistres bruts non actualisés
(valeur absolue)

Année de développement

Année	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	C0310	C0320	C0330	C0340	C0350
Précédentes R0100																0
N-14 R0110	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	134	30	0	0	
N-13 R0120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	260	112	0	0		
N-12 R0130	0	0	0	0	0	0	0	0	0	328	25	0	0			
N-11 R0140	0	0	0	0	0	0	0	0	459	73	0	0				
N-10 R0150	0	0	0	0	0	0	0	496	280	0	0					
N-9 R0160	0	0	0	0	0	0	1 075	134	0	0						
N-8 R0170	0	0	0	0	0	1 105	1 238	2 379	946							
N-7 R0180	0	0	0	0	1 146	1 217	618	400								
N-6 R0190	0	0	0	1 183	961	890	1 095									
N-5 R0200	0	0	1 230	300	828	526										
N-4 R0210	0	1 223	359	771	-110											
N-3 R0220	2 116	1 091	1 189	449												
N-2 R0230	1 645	1 407	739													
N-1 R0240	12 255	11 767														
N R0250	4 100															

		Somme des années (cumulés)
		C0360
R0100		0
R0110		0
R0120		0
R0130		0
R0140		0
R0150		0
R0160		0
R0170		0
R0180		0
R0190		0
R0200		0
R0210		0
R0220		0
R0230		7 465
R0240		20 336
R0250		19 912
Total	R0260	47 714

Annexe I
S.19.01.01
Sinistres en non-vie

Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0010	5 – 5 and 17 Other motor insurance

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

Année de développement

Année	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160
Précédentes R0100																0
N-14 R0110	1 658	359	69	6	2	21	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
N-13 R0120	1 610	634	169	9	51	43	0	0	0	0	0	0	0	0		
N-12 R0130	2 686	1 284	54	78	5	26	0	0	0	0	0	0	0			
N-11 R0140	3 137	969	49	26	12	567	0	0	0	0	0	0				
N-10 R0150	2 484	1 045	163	72	3	0	0	8	0	0	0					
N-9 R0160	2 510	910	50	4	0	-1	0	0	0	0						
N-8 R0170	1 879	536	47	-3	1	0	0	0	2							
N-7 R0180	1 757	681	14	9	-13	0	7	0								
N-6 R0190	3 965	1 015	126	167	1	-55	0									
N-5 R0200	4 180	1 224	604	35	16	2										
N-4 R0210	3 876	2 200	35	5	0											
N-3 R0220	8 102	1 088	114	52												
N-2 R0230	7 008	4 318	10													
N-1 R0240	5 382	2 149														
N R0250	4 547															

		Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
		C0170	C0180
R0100		0	0
R0110		0	2 115
R0120		0	2 516
R0130		0	4 133
R0140		0	4 760
R0150		0	3 775
R0160		0	3 473
R0170		2	2 462
R0180		0	2 455
R0190		0	5 218
R0200		2	6 060
R0210		0	6 116
R0220		52	9 356
R0230		10	11 336
R0240		2 149	7 531
R0250		4 547	4 547
Total	R0260	**6 762**	**75 852**

Meilleure estimation provisions pour sinistres bruts non actualisés
(valeur absolue)

Année de développement

Année	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	C0310	C0320	C0330	C0340	C0350
Précédentes R0100																0
N-14 R0110	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
N-13 R0120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
N-12 R0130	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
N-11 R0140	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-14	0	0				
N-10 R0150	0	0	0	0	0	0	0	0	21	0	0					
N-9 R0160	0	0	0	0	0	0	0	9	0	0						
N-8 R0170	0	0	0	0	0	62	15	0	0							
N-7 R0180	0	0	0	0	119	45	1	0								
N-6 R0190	0	0	0	230	73	14	0									
N-5 R0200	0	0	246	142	-13	7										
N-4 R0210	0	271	328	-17	-18											
N-3 R0220	1 496	699	45	-27												
N-2 R0230	4 668	254	102													
N-1 R0240	2 081	259														
N R0250	1 816															

		Somme des années (cumulés)
		C0360
R0100		0
R0110		0
R0120		0
R0130		0
R0140		0
R0150		0
R0160		0
R0170		0
R0180		0
R0190		0
R0200		0
R0210		0
R0220		0
R0230		5 998
R0240		5 998
R0250		2 138
Total	R0260	**14 135**

Annexe I
S.19.01.01
Sinistres en non-vie

Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0010	7 – 7 and 19 Fire and other damage to property insurance

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

Année de développement

Année	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160
Précédentes R0100																0
N-14 R0110	1 450	809	117	17	18	177	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
N-13 R0120	1 493	3 515	203	127	10	778	0	0	0	0	4	0	0	0		
N-12 R0130	2 210	2 736	283	66	21	7	0	0	0	0	0	0	0			
N-11 R0140	1 733	1 234	341	76	11	-73	0	0	0	0	0	0				
N-10 R0150	2 434	1 892	105	131	100	25	0	-339	3	0	0					
N-9 R0160	4 520	3 099	877	122	137	69	-5	49	0	0						
N-8 R0170	2 906	2 674	331	485	108	0	7	0	2							
N-7 R0180	3 936	2 587	351	159	556	22	249	7								
N-6 R0190	4 859	2 190	833	-170	26	-79	10									
N-5 R0200	3 250	3 272	1 077	101	102	8										
N-4 R0210	4 710	5 968	834	-92	58											
N-3 R0220	8 305	2 033	606	-249												
N-2 R0230	13 556	17 863	4 590													
N-1 R0240	4 059	2 496														
N R0250	3 637															

		Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
		C0170	C0180
R0100		0	0
R0110		0	2 588
R0120		0	6 130
R0130		0	5 323
R0140		0	3 322
R0150		0	4 351
R0160		0	8 868
R0170		2	6 512
R0180		7	7 867
R0190		10	7 668
R0200		8	7 810
R0210		58	11 478
R0220		-249	10 694
R0230		4 590	36 008
R0240		2 496	6 554
R0250		3 637	3 637
Total	R0260	**10 559**	**128 812**

Meilleure estimation provisions pour sinistres bruts non actualisés
(valeur absolue)

Année de développement

Année	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	C0310	C0320	C0330	C0340	C0350
Précédentes R0100																0
N-14 R0110	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	160	2	0	0	
N-13 R0120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	356	5	0	0		
N-12 R0130	0	0	0	0	0	0	0	0	0	498	1	0	0			
N-11 R0140	0	0	0	0	0	0	0	0	597	25	0	0				
N-10 R0150	0	0	0	0	0	0	0	696	34	0	0					
N-9 R0160	0	0	0	0	0	0	749	103	0	0						
N-8 R0170	0	0	0	0	0	774	220	4	0							
N-7 R0180	0	0	0	0	789	497	7	2								
N-6 R0190	0	0	0	798	506	5	7									
N-5 R0200	0	0	800	545	205	321										
N-4 R0210	0	1 064	1 281	357	365											
N-3 R0220	3 573	2 142	531	616												
N-2 R0230	24 141	8 855	5 131													
N-1 R0240	4 192	1 380														
N R0250	4 098															

		Somme des années (cumulés)
		C0360
R0100		0
R0110		0
R0120		0
R0130		0
R0140		0
R0150		0
R0160		0
R0170		0
R0180		0
R0190		0
R0200		0
R0210		0
R0220		0
R0230		29 503
R0240		14 157
R0250		11 919
Total	R0260	**55 579**

Annexe I
S.19.01.01
Sinistres en non-vie

Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription | **Z0010** | 8 – 8 and 20 General liability insurance

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

Année de développement

Année	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160
Précédentes R0100																0
N-14 R0110	6	11	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
N-13 R0120	3	7	0	0	2	0	0	0	0	0	0	18	0	0		
N-12 R0130	6	4	8	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0			
N-11 R0140	5	27	18	8	0	101	0	0	0	0	0	0				
N-10 R0150	19	15	12	129	1	6	0	0	0	0	0					
N-9 R0160	16	45	0	165	0	876	29	3	0	0						
N-8 R0170	22	15	156	92	133	0	0	0	9							
N-7 R0180	11	233	121	73	122	18	-24	27								
N-6 R0190	283	1 116	189	68	14	-33	11									
N-5 R0200	993	141	164	22	-26	18										
N-4 R0210	188	516	22	42	96											
N-3 R0220	323	108	85	180												
N-2 R0230	152	188	56													
N-1 R0240	144	177														
N R0250	154															

		Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
		C0170	C0180
R0100		0	0
R0110		0	17
R0120		0	30
R0130		0	21
R0140		0	159
R0150		0	182
R0160		0	1 134
R0170		9	426
R0180		27	580
R0190		11	1 649
R0200		18	1 312
R0210		96	863
R0220		180	696
R0230		56	396
R0240		177	321
R0250		154	154
Total	R0260	**728**	**7 941**

Meilleure estimation provisions pour sinistres bruts non actualisés
(valeur absolue)

Année de développement

Année	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	C0310	C0320	C0330	C0340	C0350
Précédentes R0100																0
N-14 R0110	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14	0	0	
N-13 R0120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14	3	0	0		
N-12 R0130	0	0	0	0	0	0	0	0	0	57	9	0	0			
N-11 R0140	0	0	0	0	0	0	0	0	108	33	0	0				
N-10 R0150	0	0	0	0	0	0	0	185	11	0	0					
N-9 R0160	0	0	0	0	0	0	263	182	0	0						
N-8 R0170	0	0	0	0	0	329	462	615	730							
N-7 R0180	0	0	0	0	477	214	103	72								
N-6 R0190	0	0	0	645	1 146	266	230									
N-5 R0200	0	0	820	434	363	456										
N-4 R0210	0	998	1 063	1 073	1 077											
N-3 R0220	1 487	553	622	389												
N-2 R0230	780	551	371													
N-1 R0240	1 283	880														
N R0250	622															

		Somme des années (cumulés)
		C0360
R0100		0
R0110		0
R0120		0
R0130		0
R0140		0
R0150		0
R0160		0
R0170		0
R0180		0
R0190		0
R0200		0
R0210		0
R0220		0
R0230		4 904
R0240		4 876
R0250		4 827
Total	R0260	**14 607**

Annexe I
S.19.01.01
Sinistres en non-vie

Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription | **Z0010** | 10 – 10 and 22 Legal expenses insurance

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

Année de développement

Année	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160
Précédentes R0100																0
N-14 R0110	12	21	13	13	3	26	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
N-13 R0120	7	18	9	9	9	16	0	0	0	0	0	0	0	0		
N-12 R0130	10	17	17	5	2	6	0	0	0	0	0	0	0			
N-11 R0140	5	16	8	6	2	3	0	0	0	0	0	0				
N-10 R0150	18	28	12	7	5	1	0	0	0	0	0					
N-9 R0160	16	14	15	2	1	1	0	0	0	0						
N-8 R0170	10	23	7	2	1	1	0	0	0							
N-7 R0180	25	13	6	2	1	0	0	0								
N-6 R0190	7	12	6	1	0	0	0									
N-5 R0200	17	12	2	14	3	5										
N-4 R0210	17	7	45	4	2											
N-3 R0220	15	22	9	5												
N-2 R0230	13	13	10													
N-1 R0240	2	13														
N R0250	3															

		Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
		C0170	C0180
R0100		0	0
R0110		0	88
R0120		0	68
R0130		0	57
R0140		0	40
R0150		0	71
R0160		0	49
R0170		0	44
R0180		0	47
R0190		0	26
R0200		5	54
R0210		2	75
R0220		5	52
R0230		10	35
R0240		13	15
R0250		3	3
Total	R0260	**39**	**725**

Meilleure estimation provisions pour sinistres bruts non actualisés
(valeur absolue)

Année de développement

Année	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	C0310	C0320	C0330	C0340	C0350
Précédentes R0100																0
N-14 R0110	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	
N-13 R0120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0		
N-12 R0130	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0			
N-11 R0140	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0				
N-10 R0150	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0					
N-9 R0160	0	0	0	0	0	0	0	2	5	0						
N-8 R0170	0	0	0	0	0	0	4	12	0							
N-7 R0180	0	0	0	0	0	5	13	0								
N-6 R0190	0	0	0	0	11	6	0									
N-5 R0200	0	0	0	12	18	0										
N-4 R0210	0	0	18	9	4											
N-3 R0220	0	31	14	5												
N-2 R0230	61	40	8													
N-1 R0240	15	11														
N R0250	19															

		Somme des années (cumulés)
		C0360
R0100		0
R0110		0
R0120		0
R0130		0
R0140		0
R0150		0
R0160		0
R0170		0
R0180		0
R0190		0
R0200		0
R0210		0
R0220		0
R0230		144
R0240		145
R0250		47
Total	R0260	**336**

Annexe I
S.23.01.01
Fonds propres

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	**0**	0		0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	**0**	0		0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les	R0040	**9 072**	9 072		0	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	**0**		0	0	0
Fonds excédentaires	R0070	**0**	0			
Actions de préférence	R0090	**0**		0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	**0**		0	0	0
Réserve de réconciliation	R0130	**10 509**	10 509			
Passifs subordonnés	R0140	**0**		0	0	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	**0**				0
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	**0**	0	0	0	0
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	**0**				
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	**0**	0	0	0	
Total fonds propres de base après déductions	R0290	**19 582**	**19 582**	**0**	**0**	**0**
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300	**0**			0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	**0**			0	
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	**0**			0	0
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	**0**			0	0
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	**0**			0	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	**0**			0	0
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	**0**			0	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	**0**			0	0
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	**0**			0	0
Total fonds propres auxiliaires	R0400	**0**			**0**	**0**

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	**19 582**	**19 582**	**0**	**0**	**0**
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	**19 582**	**19 582**	**0**	**0**	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	**19 582**	**19 582**	**0**	**0**	**0**
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	**19 582**	**19 582**	**0**	**0**	
Capital de solvabilité requis	R0580	**10 664**				
Minimum de capital requis	R0600	**3 700**				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	**184%**				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	**529%**				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	**19 582**
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	**0**
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	**0**
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	**9 072**
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux	R0740	**0**
Réserve de réconciliation	R0760	**10 509**
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	**0**
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	**0**
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	**0**

Annexe I

S.25.01.21

Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis net	Capital de solvabilité requis brut
		C0030	C0040
Risque de marché	R0010	5 762	5 762
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	2 106	2 106
Risque de soucription en vie	R0030	0	0
Risque de souscription en santé	R0040	29	29
Risque de souscription en non-vie	R0050	6 808	6 808
Diversification	R0060	-3 564	-3 564
Risque lié aux immobilisation incorporelles	R0070	0	0
Capital de solvabilité requis de base	R0100	**11 141**	**11 141**

Calcul du Capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	1 195
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption des impôts différés	R0150	-1 672
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	10 664
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Capital de solvabilité requis	R0220	**10 664**
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0

Approche du taux d'impotision		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	1 - Yes

Calcul de la capacité d'absorption des pertes des impôts différés		Avant le choc	Après le choc
Actifs d'impôts différés	R0600	0	0
Report d'actifs d'impôts différés	R0610	0	0
Impôts différés sur les différences temporaires déductibles	R0620	0	0
Passifs fiscaux différés	R0630	0	0
Capacité d'absorption des pertes Impôts différés	R0640		
Capacité d'absorption des pertes d'impôts différés justifiés par la réversion des passifs d'imôts différés	R0650		
Capacité d'absorption des pertes d'impôts différés justifiés par référence au bénéfice économique imposable futur probabl	R0660		
Capacité d'absorption des pertes d'impôts différés justifiés par un report rétrospectif, année en cours	R0670		
Capacité d'absorption des pertes d'impôts différés justifiés par un report rétrospectif, années futures	R0680		
Capacité maximale d'absorption des pertes Impôts différés	R0690		

Calcul de la capacité d'absorption des pertes des impôts différés		Capacité d'absorption des pertes Impôts différés
Actifs d'impôts différés	R0600	
Report d'actifs d'impôts différés	R0610	
Impôts différés sur les différences temporaires déductibles	R0620	
Passifs fiscaux différés	R0630	
Capacité d'absorption des pertes Impôts différés	R0640	-1 672
Capacité d'absorption des pertes d'impôts différés justifiés par la réversion des passifs d'imôts différés	R0650	-1 672
Capacité d'absorption des pertes d'impôts différés justifiés par référence au bénéfice économique imposable futur probabl	R0660	0
Capacité d'absorption des pertes d'impôts différés justifiés par un report rétrospectif, année en cours	R0670	0
Capacité d'absorption des pertes d'impôts différés justifiés par un report rétrospectif, années futures	R0680	0
Capacité maximale d'absorption des pertes Impôts différés	R0690	0

Annexe I

S.28.01.01

Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010
RésultatMCR$_{NL}$	**R0010**	**2 621**

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	**C0030**
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	**R0020**	3	175
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	**R0030**	0	0
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	**R0040**	0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	**R0050**	5 103	3 632
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	**R0060**	1 265	4 462
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	**R0070**	0	0
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	**R0080**	3 649	6 835
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	**R0090**	3 777	1 060
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	**R0100**	0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	**R0110**	14	348
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	**R0120**	0	0
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	**R0130**	0	0
Réassurance santé non proportionnelle	**R0140**	0	0
Réassurance accidents non proportionnelle	**R0150**	0	0
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	**R0160**	0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	**R0170**	0	0

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040
RésultatMCR$_{L}$	**R0200**	**0**

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	**C0060**
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	**R0210**	0	
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	**R0220**	0	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	**R0230**	0	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	**R0240**	0	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	**R0250**		0

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	**R0300**	2 621
Capital de solvabilité requis	**R0310**	10 664
Plafond du MCR	**R0320**	4 799
Plancher du MCR	**R0330**	2 666
MCR combiné	**R0340**	2 666
Seuil plancher absolu du MCR	**R0350**	3 700

Minimum de capital requis	**R0400**	3 700

Laurent BOUDET

Signature numérique de Laurent BOUDET
Date : 2020.06.09 14:39:14 +02'00'